



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.5/1997/4
21 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL
Trente-cinquième session
25 février-6 mars 1997
Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

SUIVI DU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL : EXAMEN
DES PLANS ET PROGRAMMES D'ACTION PERTINENTS DES ORGANISMES DES
NATIONS UNIES CONCERNANT LA SITUATION DES GROUPES SOCIAUX

Quatrième opération d'examen et d'évaluation de l'application
du Plan d'action international sur le vieillissement

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragrapes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 4	3
I. RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS	5 - 14	3
II. LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION MONDIALE	15 - 19	6
III. L'ANNÉE INTERNATIONALE ÉLARGIT LE DÉBAT	20 - 33	10
A. Cadre conceptuel pour 1999	21 - 29	10
B. Cadre opérationnel pour 1999	30 - 33	12
IV. APPLICATION DU PLAN D'ACTION AU NIVEAU NATIONAL	34 - 70	13
A. Infrastructure	34 - 42	13
B. Vieillissement et développement	43 - 47	16
C. Santé et nutrition	48 - 52	19

* E/CN.5/1997/1.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
D. Logement et cadre de vie	53 - 55	20
E. La famille	56 - 58	22
F. Protection sociale	59 - 62	23
G. Garantie des moyens d'existence et emploi . . .	63 - 67	26
H. Éducation	68 - 70	28
V. APPLICATION DU PLAN D'ACTION À L'ÉCHELON INTERNATIONAL	71 - 80	31
A. Activités	71 - 77	31
B. Priorités en matière de coopération	78 - 80	35
VI. PRÉPARATION DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES, 1999	81 - 83	38
VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	84 - 94	40

Annexes

I. PAYS AYANT PARTICIPÉ AUX OPÉRATIONS D'EXAMEN ET D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION INTERNATIONAL SUR LE VIEILLISSEMENT, 1984, 1988, 1992 ET 1996	43
II. ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET ENTITÉS AFFILIÉES AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE DE 1996 POUR LA QUATRIÈME OPÉRATION D'EXAMEN ET D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION INTERNATIONAL SUR LE VIEILLISSEMENT	47
III. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE DE 1996 POUR LA QUATRIÈME OPÉRATION D'EXAMEN ET D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION INTERNATIONAL SUR LE VIEILLISSEMENT .	48

INTRODUCTION

1. Par sa résolution 37/51, l'Assemblée générale a fait sien le Plan d'action international sur le vieillissement¹ et prié le Conseil économique et social, agissant par l'intermédiaire de la Commission du développement social, d'examiner l'application du Plan d'action tous les quatre ans et de lui soumettre ses conclusions. Dans sa résolution 42/51, l'Assemblée a réaffirmé l'importance qu'elle accordait au Plan d'action et prié le Secrétaire général de continuer à suivre les progrès réalisés dans son application, en procédant tous les quatre ans, par l'intermédiaire de la Commission, à une opération d'examen et d'évaluation. La première opération a eu lieu en 1985 (voir E/1985/6 et Corr.1), la deuxième en 1989 (voir E/1989/13) et la troisième en 1992 (voir E/CN.5/1993/7). Conformément à la décision 1996/243 du Conseil économique et social, la Commission du développement social doit créer, lors de sa trente-cinquième session, un groupe spécial de travail de session, à composition non limitée, afin de procéder à la quatrième opération d'examen de l'exécution du Plan d'action et d'examiner les préparatifs de la célébration de l'Année internationale des personnes âgées (1999).

2. Le présent rapport a été établi pour aider la Commission à effectuer la quatrième opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action. Comme pour les deuxième et troisième opérations, le rapport se fonde sur les réponses aux questionnaires envoyés aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies et à des organisations non gouvernementales (ONG), ainsi que sur les autres informations transmises au Secrétariat. Pour la deuxième opération d'examen et d'évaluation, 59 réponses avaient été reçues; pour la troisième, 77 réponses étaient parvenues de divers pays et régions (58 de pays et régions en développement et 19 de pays et régions développés), 14 d'organismes des Nations Unies et 23 d'ONG; pour la quatrième opération, 57 réponses² ont été reçues de divers pays et régions (21 de pays et régions développés et 34 de pays en développement), 13 d'organismes des Nations Unies et 55 d'ONG (voir annexes I à III).

3. La quatrième opération d'examen et d'évaluation est fondée sur les réponses à la même série de questions de base posées lors de la troisième opération. Toutefois, on notera que les pays ayant participé à ces deux opérations ne sont pas tous les mêmes.

4. La quatrième opération d'examen et d'évaluation se déroule dans le cadre des préparatifs de l'Année internationale des personnes âgées prévue en 1999 (A/50/114). Afin de rassembler des données précises sur la préparation de l'Année, les États Membres de l'ONU, les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées, ainsi que certaines ONG ont été priés de fournir des informations sur la création de groupes de liaison pour l'Année, et de définir les activités préparatoires qui sont prioritaires dans le contexte du cadre conceptuel à quatre dimensions proposé pour l'Année.

I. RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

5. Les résultats de la troisième opération d'examen et d'évaluation donnent à penser, comme ceux des deux premières, qu'il est encore difficile de traduire la sensibilisation croissante aux conséquences du vieillissement en mesures et en

programmes concrets (voir E/CN.5/1993/7, par. 5). La quatrième opération aboutit à des conclusions analogues : malgré une augmentation rapide du nombre des personnes âgées de plus de 60 ans, très peu de mesures sont prises pour faire face à cette situation. Les pays développés, qui disposent de suffisamment de temps et de ressources à consacrer au problème du vieillissement ont, en général, mis en place un éventail de politiques et de programmes en faveur des personnes âgées. Par contre, les pays en développement ont répondu de façon inégale. On constate toutefois qu'un nombre croissant de gouvernements de pays en développement mentionnent l'existence de politiques et de programmes en faveur de cette catégorie. En outre, et c'est sans doute tout aussi important, les ONG sont de plus en plus actives dans ce domaine dans les pays en développement.

6. L'application du Plan d'action international sur le vieillissement à l'échelon national dépend de la présence et du fonctionnement d'une infrastructure nationale à l'appui des politiques et programmes ayant trait au vieillissement. Il est encourageant de noter à l'occasion de la quatrième opération que, comme lors de la troisième opération, des progrès continuent d'être réalisés dans ce domaine. En effet, près des trois quarts des pays ayant participé à l'enquête, contre deux tiers pour la troisième opération, ont signalé l'existence d'un mécanisme de coordination national sur le vieillissement. Si on constate une légère diminution dans les pays développés, on relève une augmentation d'environ 60 à 70 % dans les pays en développement. Plus des quatre cinquièmes des pays ayant participé à la quatrième opération ont indiqué l'existence sur leur territoire de nombreuses ONG de personnes âgées ou en faveur de ces dernières. Et plus des quatre cinquièmes des gouvernements concernés par l'enquête, contre deux tiers pour la troisième opération, ont encouragé la célébration d'une journée nationale des personnes âgées. Près des trois quarts des gouvernements ont adopté les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées, ou d'autres mesures législatives relatives aux droits des personnes âgées.

7. Toutefois, les résultats montrent que l'application du Plan d'action reste limitée. Dans plus de 25 % des pays qui ont répondu il n'existe aucun organe de coordination national sur le vieillissement. Comme pour la troisième opération d'examen et d'évaluation, seulement la moitié des pays ont signalé l'existence d'un plan d'action national sur le vieillissement et moins de la moitié un centre de recherche ou de formation national chargé des questions ayant trait au vieillissement. On a constaté la présence d'annuaires nationaux des organisations qui s'occupent du vieillissement et des personnes âgées dans à peu près un quart seulement des pays. Dans la plupart des cas, comme pour la troisième opération, on constate que les pays en développement ont encore un retard considérable par rapport aux pays développés en ce qui concerne la mise en place d'infrastructures destinées aux personnes âgées.

8. Dans plus des deux tiers des pays qui ont répondu au questionnaire, les problèmes liés au vieillissement de la population font l'objet d'une grande attention et sont abordés dans les plans de développement national, notamment l'impact potentiel sur les retraites et le coût des soins destinés aux personnes âgées de santé fragile. Dans le même temps, on reconnaît maintenant qu'il est possible d'aider les personnes âgées à mener une vie active, en les encourageant à exercer des activités rémunérées et par la formation à l'emploi et le

placement. Dans les pays en développement, le rôle des ONG dans ce domaine s'est considérablement accru.

9. Les soins de santé à dispenser à une population vieillissante constituent pour de nombreux pays un sujet de préoccupation. Le nombre de pays qui ont signalé l'existence de programmes de traitement préventif et curatif axés sur les troubles liés au vieillissement a diminué par rapport à la troisième opération d'examen et d'évaluation. Dans les pays développés, il existe des services de santé conçus tout particulièrement pour faire face aux besoins des personnes âgées, ainsi qu'une formation gériatrique, alors que seul un tiers des pays en développement a signalé l'existence de tels services. Dans ces pays, la demande est croissante et loin d'être satisfaite. Seul un tiers des pays en développement qui ont répondu au questionnaire ont signalé l'existence de services de santé spécifiquement conçus pour les personnes âgées. Les soins de santé à domicile existent dans un quart de ces pays, mais dans la plupart des cas, seule une petite partie de la population âgée peut en bénéficier. En outre, comme pour la troisième opération d'examen et d'évaluation il n'existe de formation gériatrique à l'intention des infirmiers, des médecins et des travailleurs sociaux que dans la moitié des pays en développement qui ont répondu.

10. Comme il est indiqué dans la quatrième opération d'examen et d'évaluation, les questions relatives au logement et à l'environnement des personnes âgées reçoivent moins d'attention de la part des gouvernements et des ONG que lors de la dernière opération. Moins d'un cinquième des pays en développement ont signalé des mesures en faveur du logement des personnes âgées, soit une contre un tiers environ lors de la troisième opération. Lorsque ces mesures existent, elles concernent principalement les logements intégrés pour les personnes âgées, ensuite les logements adaptés et enfin les logements spéciaux réservés aux personnes âgées. Dans les pays où elles se préoccupent des questions relatives au logement et à l'environnement, les ONG sont surtout actives dans la création de maisons de retraite ou de résidences pour les personnes âgées, la formation en matière de sécurité personnelle et la coordination des services de logement et des services collectifs.

11. Comme pour la troisième opération d'examen et d'évaluation, dans la quatrième opération les gouvernements n'ont signalé qu'un nombre limité de programmes favorisant l'intégration permanente des personnes âgées dans la vie familiale. Cette aide est essentiellement consacrée aux services sociaux en faveur des familles qui s'occupent de parents âgés et aux programmes visant à promouvoir des rôles positifs pour ces derniers. Les pays en développement se sont efforcés de mettre en place des programmes éducatifs destinés aux familles et d'encourager les projets d'activités rémunératrices faisant intervenir des générations différentes. Les femmes âgées semblent toujours être particulièrement vulnérables puisqu'un quart seulement des pays ont signalé des mesures en faveur des femmes et des veuves âgées.

12. En l'absence d'un logement approprié et de soins familiaux pour les personnes âgées, les services sociaux publics et collectifs deviennent essentiels. La plupart des pays développés ont signalé l'existence de services sociaux pour les personnes âgées. Deux tiers des pays en développement ont fait état de services, tels que les centres ou les clubs du troisième âge, les

programmes de repas et d'assistance à domicile, qui marquent une légère progression par rapport à la troisième opération d'examen et d'évaluation. S'agissant de ces pays, les ONG jouent un rôle particulièrement important dans la prestation de ces services. La majorité des pays participant à l'enquête, dont plus de deux tiers des pays en développement, ont signalé l'existence d'institutions pour les personnes âgées. Seulement un tiers des pays développés et un quart des pays en développement prévoient d'accroître la capacité d'accueil de ces institutions.

13. Presque tous les pays ont indiqué que l'âge de la retraite était fixe ou flexible. Un quart des pays en développement ont signalé l'existence d'un régime général de retraite ou de sécurité sociale, en légère augmentation par rapport au niveau indiqué dans la troisième opération d'examen et d'évaluation. Dans les pays où ces systèmes sont limités, la couverture en matière de retraite ou de sécurité sociale existe principalement pour les travailleurs du secteur privé structuré, les fonctionnaires, les personnes âgées handicapées et les anciens combattants. Les travailleurs du secteur non structuré ne bénéficient en général d'aucune pension de retraite. Des programmes d'appui à l'emploi des personnes âgées ou d'aide pour la mise au point de projets d'activités rémunérées existent dans environ un tiers à la moitié de ces pays. Bien que de façon encore marginale, les ONG commencent à soutenir le développement des micro-entreprises, des coopératives pour les personnes âgées et des programmes d'emplois indépendants. Le versement de prestations minima est prévu pour satisfaire les besoins essentiels des plus vulnérables parmi les personnes âgées, ainsi qu'une protection contre la discrimination au motif de l'âge dans la plupart des pays développés mais dans seulement un cinquième des pays en développement environ.

14. Comme pour la troisième opération d'examen et d'évaluation, seulement un tiers à 50 % des pays ont signalé que des possibilités d'éducation étaient mises à la disposition des personnes âgées. Un grand nombre de pays ont indiqué qu'il existait des programmes officiels prévoyant d'utiliser les personnes âgées comme enseignants ou comme des personnes capables de transmettre des connaissances ou des éléments du patrimoine culturel, comme animateurs de projets intergénérationnels et d'activités artistiques ou manuelles. Les programmes d'éducation sur le vieillissement conçus à l'intention du grand public restent centrés sur les besoins sanitaires et sociaux des personnes âgées, sur les personnes âgées en tant que ressources et sur la solidarité entre les générations.

II. LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION MONDIALE

15. Au cours des dernières années, la population mondiale a continué sa remarquable évolution passant de taux de mortalité et de natalité élevés à des taux faibles^{3 4}. Au coeur de cette transition figure l'augmentation du nombre et de la proportion des personnes âgées (voir figures I à III). Cette croissance rapide, importante et généralisée constitue un fait de civilisation sans précédent.

16. La révolution démographique actuelle devrait se poursuivre bien au-delà du début du siècle prochain. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

a) En 1950, il y avait environ 200 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus dans le monde; le nombre de personnes appartenant à ce groupe d'âge est actuellement de près de 550 millions. La population mondiale comptera un milliard de personnes âgées vers 2020, et 1,2 milliard en 2025 (voir figure I);

b) L'accroissement prévu du nombre des personnes très âgées (80 ans et plus) sera encore plus spectaculaire : à l'échelle mondiale ce groupe devrait augmenter de 8 à 10 fois entre 1950 et 2025;

c) L'accroissement le plus important du nombre de personnes âgées devrait se produire dans les pays les moins avancés. La majorité des personnes âgées (61 %) vivent déjà dans les pays en développement. On compte que, d'ici 2025, plus de 70 % des personnes âgées vivront dans ce qu'on appelle aujourd'hui le monde en développement;

d) La majorité des personnes âgées (55 %) sont des femmes; dans certains pays, elles sont deux fois plus nombreuses que les hommes;

e) Aujourd'hui, dans certains pays développés, la proportion de personnes âgées est presque de 1 à 5 (voir figure III). Au cours de la première moitié du siècle prochain, cette proportion sera de 1 à 4, voire, dans certains pays, de 1 à 2;

f) Le processus de transition démographique d'une société jeune à une société plus mûre est beaucoup plus rapide dans les pays en développement que cela n'a été le cas dans les pays développés. Il a fallu 115 ans à la France (de 1865 à 1980) pour que la proportion de sa population âgée (65 ans et davantage) passe de 7 à 14 %. Au Japon, le même processus a pris 26 ans (1970-1996). À la Jamaïque, il prendra 18 ans (2015-2033), et en Tunisie, 15 ans (2020-2035);

g) À la fin du siècle, la majorité des personnes âgées vivront en zone urbaine. Il est prévu que d'ici à l'an 2000, près de 78 % des femmes âgées et plus de 75 % des hommes âgés des régions développées vivront dans les zones urbaines. Dans les pays en développement, la majorité des personnes âgées des deux sexes devraient continuer à vivre en zone rurale (environ 58 % des femmes et 60 % des hommes);

h) D'importantes fluctuations démographiques à court terme sont apparues au cours des dernières années. Malgré leur caractère transitoire, elles peuvent, de par leur effet d'écho, modifier de manière significative à long terme la structure par âge des populations aux niveaux local, national ou même régional, entraînant par exemple une augmentation ou une diminution inhabituelle du nombre de personnes âgées (résultant notamment de mouvements de réfugiés en Afrique subsaharienne) ou un accroissement du nombre de veuves âgées (dû à un accroissement du taux de mortalité chez les hommes qui sont encore d'âge actif dans plusieurs pays d'Europe en transition).

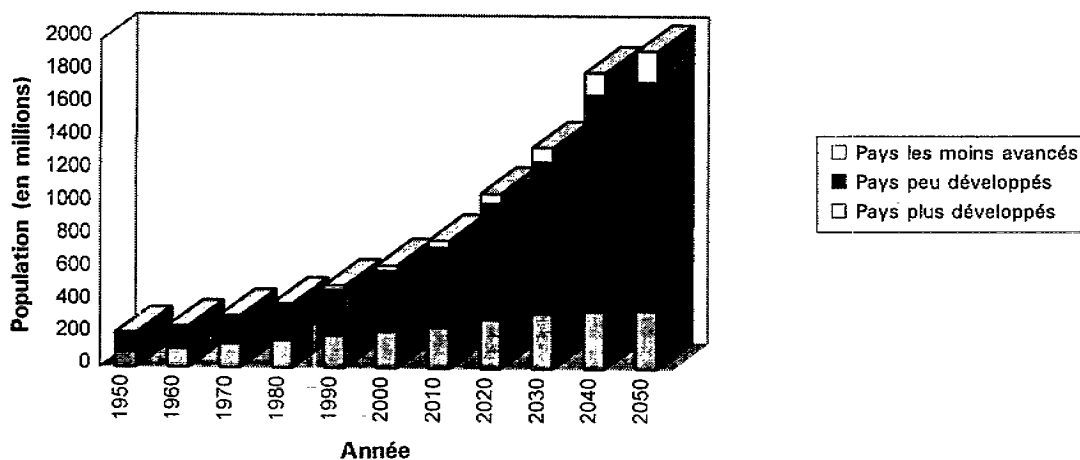
17. Le vieillissement de la population se caractérise différemment dans les pays développés et les pays en développement. Dans les pays développés, c'est le nombre relatif de personnes âgées qui a les conséquences les plus importantes. Dans les pays en développement, c'est l'accroissement, en chiffres

absolus, du nombre de personnes âgées, ainsi que le taux d'accroissement qui sont les éléments les plus importants.

18. L'allongement de la durée de la vie humaine (voir figures IV et V), qui, avec le déclin de la fécondité, est la cause universelle du vieillissement de la population, affecte tant la société que les individus. Les conséquences pour la société sont nombreuses, notamment sur les modes de production et de consommation, les habitudes d'épargne et la structure des investissements ainsi que sur la situation du marché du travail et la productivité, le type de services nécessaires et la structure des dépenses publiques. Actuellement, ce sont surtout les aspects négatifs du vieillissement qui sont soulignés – accroissement du coût des prestations et services sociaux notamment, – la contribution que les personnes âgées peuvent apporter à la société, notamment au progrès économique, étant, elle, passée sous silence.

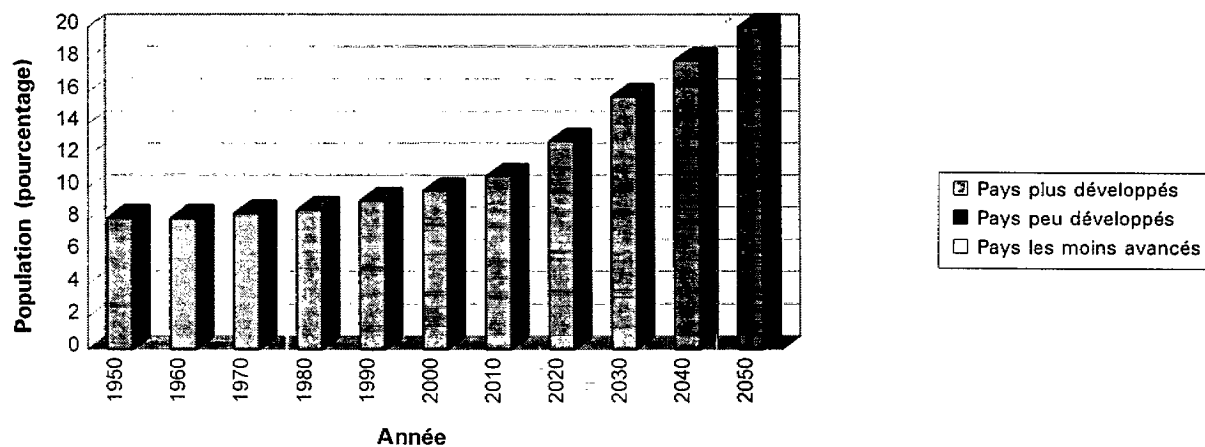
19. Au niveau individuel, on estime que d'ici la fin du siècle, la durée de vie moyenne aura augmenté de plus de 20 ans. Afin de tirer pleinement parti de ce remarquable progrès, chacun devra planifier sa vie avec soin, et notamment adopter un mode de vie sain, gérer ses finances personnelles en conséquence et actualiser ses connaissances en permanence. Les gouvernements devront soutenir ces efforts.

Figure 1. Population mondiale âgée de 60 ans et plus, 1950-2050



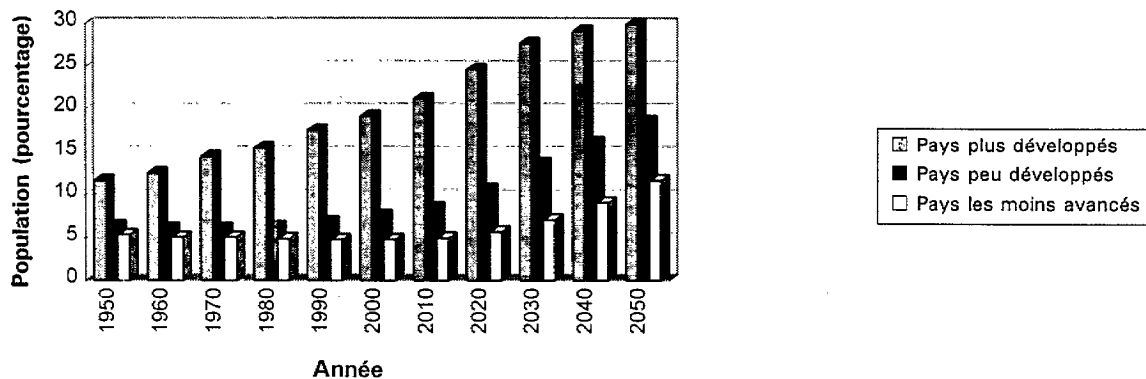
Source : Division de la population de l'ONU, The Sex and Age Distribution of the World Populations (Révision 1994).

Figure II. Proportion de la population âgée de 60 ans et plus, 1950-2050



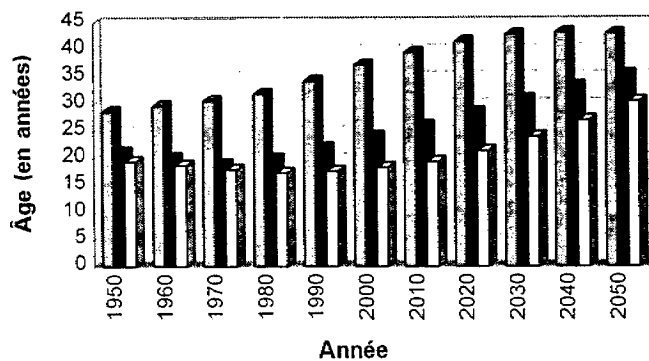
Source : Division de la population de l'ONU, World Population Prospects (Révision 1994).

Figure III. Proportion de la population âgée de 60 ans et plus, par catégorie de pays, 1950-2050



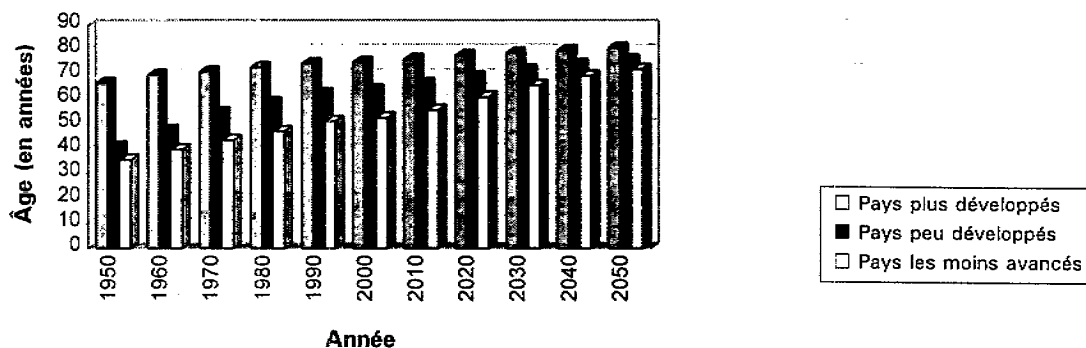
Source : Division de la population de l'ONU, World Population Prospects (Révision 1994).

Figure IV. Âge moyen par catégorie de pays, 1950-2050



Source : Division de la population de l'ONU, World Population Prospects (Révision 1994).

Figure V. Espérance de vie à la naissance pour les deux sexes, par catégorie de pays, 1950-2050



Source : Division de la population de l'ONU, The Sex and Age Distribution of the World Populations (Révision 1994).

III. L'ANNÉE INTERNATIONALE ÉLARGIT LE DÉBAT

20. Depuis que l'Assemblée générale a proclamé 1999 Année internationale des personnes âgées (voir sa résolution 47/5 du 16 octobre 1992), les préparatifs de l'Année ont permis de centrer les activités relatives au vieillissement menées par le système des Nations Unies. Un cadre conceptuel pour la préparation et la célébration de l'Année a été soumis à l'Assemblée en 1995 (voir A/50/114). Un cadre opérationnel est en cours d'élaboration afin de stimuler et de coordonner les activités et manifestations et de promouvoir la diffusion d'informations concernant le vieillissement.

A. Cadre conceptuel pour 1999

21. Le cadre conceptuel de l'Année internationale des personnes âgées, que l'Assemblée a demandé aux États d'adapter à la situation de leurs pays (voir sa résolution 50/141), a permis d'élargir l'approche traditionnelle du vieillissement. Tout en continuant de porter sur la situation des personnes âgées et les liens existant entre le développement et le vieillissement des populations, il accorde une plus large place à l'épanouissement de l'individu tout au long de sa vie et aux rapports intergénérationnels. Ce cadre comporte quatre aspects : a) la situation des personnes âgées; b) l'épanouissement de l'individu tout au long de sa vie; c) les relations entre les générations; et d) les liens entre le développement et le vieillissement des populations.

22. Parmi les activités en cours qui portent sur la situation des personnes âgées figurent la présente opération d'examen et d'évaluation et la mise en place d'une banque de données sur les politiques et programmes nationaux. Ces deux activités sont centrées sur la mise au point de dispositions sectorielles en matière de santé, de logement, d'éducation, d'emploi, de maintien du revenu et de protection sociale. Elles visent à promouvoir et à améliorer l'indépendance, la participation, les soins, l'épanouissement personnel et la dignité des personnes âgées, conformément aux Principes des Nations Unies adoptés à cette fin. La promotion de ces Principes est le principal objectif de l'Année.

23. On ne conçoit plus aujourd'hui le déroulement d'une vie suivant le même parcours. Par exemple, la façon dont la vie se concevait à l'ère industrielle en trois étapes successives - la scolarité pendant la jeunesse, le travail à l'âge adulte et enfin la retraite - est devenue dépassée à une époque où il faut constamment actualiser ses connaissances et faire preuve de souplesse dans la vie professionnelle et rester actif et indépendant vers la fin de sa vie. Une nouvelle configuration du déroulement de la vie se fait jour, comprenant des périodes de formation, de travail et de loisirs qui se combinent différemment à différentes périodes de la vie, exigeant de nouveaux programmes et politiques.

24. Pour que les années gagnées soient vécues dans de bonnes conditions sur le plan de la santé, il faut que les modes de vie adoptés soient sains, comme l'a souligné la première Conférence conjointe sur le vieillissement et la santé (New York, avril-mai 1996, coparrainée par l'ONU et l'OMS. Cette réunion a bénéficié de l'appui de la Henkel Corporation, d'ASTA Medica et du Comité des organisations non gouvernementales sur le vieillissement de New York. Elle a attiré une quarantaine d'organes d'information et reçu une large publicité à l'échelle mondiale, une émission de 40 minutes lui a été consacrée sur la chaîne CNN.

25. Pour ce qui est des relations entre les générations le Forum international de la politique familiale du Canada établit actuellement un répertoire des innovations et pratiques à suivre.

26. Les liens entre le développement et le vieillissement des populations ont été soulignés lors des grandes conférences mondiales portant sur les questions économiques et sociales et les questions connexes, qui se sont tenues dans les années 90, et dans le cadre de diverses réunions d'experts, notamment une réunion sur les questions relatives aux personnes âgées en Europe orientale et centrale. Le Comité des ONG sur le vieillissement de New York, qui regroupe une cinquantaine d'organisations membres, a apporté sa contribution à ces conférences en établissant des notes d'information en analysant les projets de documents et en donnant des avis d'experts sur la prise en compte du vieillissement dans les travaux de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Sommet mondial pour le développement social, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

27. La réunion susmentionnée sur l'élaboration de méthodes d'action face au problème du vieillissement des populations dans les pays d'Europe orientale et centrale, qui s'est tenue à Vienne, a examiné les incidences sur les personnes

âgées du passage soudain d'une économie planifiée à une économie de marché. Il semble que leur situation soit parfois pire que celle des pauvres dans de nombreux pays en développement. Les participants ont recommandé l'adoption d'initiatives à court terme et de mesures à moyen terme et à long terme pour faire face à la situation.

28. En 1994, la Banque mondiale a publié un document intitulé Averting the Old Age Crisis afin d'appeler l'attention sur le caractère inadapté des régimes de sécurité sociale traditionnels compte tenu du vieillissement des populations. Elle a recommandé trois mesures principales : a) un régime public obligatoire, dont le financement serait assuré par l'impôt, conçu pour atténuer la pauvreté et couvrant toute une série de risques; b) un régime obligatoire entièrement provisionné mais géré par le secteur privé (fondé sur l'épargne personnelle ou des régimes de retraite liés à l'emploi) pour gérer l'épargne populaire; et c) un régime complémentaire volontaire (fondé également sur l'épargne personnelle ou les régimes de retraite liés à l'emploi) destiné à ceux qui souhaitent un revenu plus élevé et une couverture plus complète. Les recommandations de la Banque et d'autres propositions similaires ont suscité un débat animé sur le rôle relatif de l'épargne, de la redistribution et de l'assurance dans les programmes de protection de la vieillesse, et sur le rôle du gouvernement dans leur élaboration et leur gestion. Au cours des dernières années, les efforts se sont intensifiés, visant à mettre en place de nouveaux systèmes de sécurité sociale, qui, dans certains cas, reprennent les régimes traditionnels, et on reconnaît de plus en plus qu'il est important de se préparer pour les années ultérieures de la vie.

29. En résumé, l'année 1999 offrira l'occasion de réexaminer et d'actualiser les concepts traditionnels du vieillissement. À titre d'exemple, chaque nouvelle cohorte de personnes âgées arrive à l'âge de 60 ans avec ses propres espérances, moyens et besoins définis par les possibilités offertes ou les obstacles rencontrés antérieurement. L'élargissement des possibilités en matière d'éducation, de travail et de loisirs modifie non seulement la vieillesse mais toute la vie, phénomène qui, à son tour, modifie les relations entre les générations et leurs rôles respectifs. À mesure que la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus passera d'environ 1 à 14 à 1 à 4 (plus tôt dans les pays développés mais plus rapidement dans les pays en développement), les liens entre le vieillissement et le développement deviendront évidents dans les domaines économique, social, politique et culturel.

B. Cadre opérationnel pour 1999

30. Tandis que les travaux portant sur les quatre volets du cadre conceptuel se poursuivent, un cadre opérationnel est actuellement mis au point, afin de stimuler les initiatives et les échanges aux niveaux local, national et international. Pour faciliter les travaux à l'échelle gouvernementale, le Conseil économique et social a créé un groupe d'appui spécial officieux à composition non limitée de la Commission du développement social en 1996 (voir sa décision 1996/242). Le groupe a tenu une réunion d'organisation en octobre 1996 et une réunion de fond en décembre 1996; il prévoit plusieurs réunions de suivi visant à faire prendre conscience du problème, à susciter un débat, à identifier les solutions novatrices et à favoriser les échanges d'informations entre les États et entre les États et d'autres acteurs sociaux.

31. Le Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'ONU, en tant que centre de coordination des activités prévues pour l'année par les organismes des Nations Unies, a adapté ses activités au thème de l'année. Afin de promouvoir les activités locales, nationales et internationales, il a publié un programme local sur le vieillissement dans les années 90; lancé un bulletin d'information intitulé Countdown to 1999; et diffusé sur Internet un répertoire des initiatives internationales prévues pour 1999 (voir page d'accueil @ [http://www.un.org/dpcsd/social policy and development](http://www.un.org/dpcsd/social%20policy%20and%20development)). Le Département a modifié son Bulletin du vieillissement, afin de promouvoir l'Année tout en donnant des informations sur le suivi du Sommet mondial pour le développement social dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'emploi et de l'intégration sociale.

32. Le Département gère le Fonds d'affectation spéciale concernant le vieillissement qui, en 1982, a financé les préparatifs de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement et pourrait de nouveau servir de catalyseur pour les activités prévues en 1999, notamment la mise au point de programmes d'ajustement au vieillissement destinés aux pays où se produit une transition démographique. La Fondation Banyan est une autre source potentielle de financement pour l'Année, après son transfert de France et son enregistrement officiel aux États-Unis en 1996.

33. Huit organes et organismes des Nations Unies et de nombreuses ONG nationales et internationales ont fait état de préparatifs pour l'Année (voir sect. VI ci-après). Le Secrétaire général fera rapport à ce sujet ainsi que sur d'autres activités entreprises pour cette occasion à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

IV. APPLICATION DU PLAN D'ACTION AU NIVEAU NATIONAL

A. Infrastructure

34. Pour la quatrième opération d'examen et d'évaluation sur 55 pays ayant répondu, 40 (76 %) ont indiqué qu'ils avaient mis en place un mécanisme national, afin d'élaborer et de coordonner leurs politiques et programmes en matière de vieillissement; pour la troisième opération, par contre, sur 72 pays et régions ayant répondu, 47 (65 %) avaient signalé l'existence de tels mécanismes (voir tableau 1). En 1996, 16 des 21 pays développés (76 %) ont indiqué qu'un mécanisme de coordination national était en place, contre 24 des 34 pays en développement (73 %). Si ces réponses font apparaître une légère baisse pour les pays développés, elles représentent une augmentation de 14 % pour les pays en développement par rapport à 1992 (voir tableau 1). Le Plan d'action recommande que ces organes soient composés de représentants du Gouvernement, d'organisations non gouvernementales et d'organisations menant des activités en faveur des personnes âgées ou gérées par elles. Pour la quatrième opération d'examen, des représentants d'ONG ont été inclus dans 31 (72 %) des mécanismes de coordination nationaux : 48 % dans les pays développés et 62 % dans les pays en développement, chiffre légèrement supérieur à celui de 1992.

35. Un indicateur tout aussi important de l'existence d'infrastructures en matière de vieillissement est l'exécution de programmes ou de plans d'action

nationaux dans ce domaine. Dans environ la moitié des 55 pays inclus dans l'analyse, les gouvernements ont adopté des plans ou des programmes d'action sur le vieillissement (voir tableau 1). Par rapport à l'opération d'examen et d'évaluation de 1992, le nombre de ces plans a fortement baissé dans les pays développés (passant de 75 % à 38 %) mais il a augmenté dans les pays en développement (de 45 à 56 %). Dans 52 des 55 pays qui ont indiqué qu'ils avaient mis en place des plans d'action nationaux de ce type, le Plan d'action international sur le vieillissement avait été incorporé dans ces plans. Dans ce contexte, on mentionnera la Finlande où le Ministère des affaires sociales et de la santé a créé un comité, lequel a été chargé d'élaborer un plan d'action national sur le vieillissement, qui a été publié en 1996. Au Japon, il existe deux plans de ce type : le premier contient des directives sur les mesures à prendre concernant une société de longévité et le second est une stratégie décennale révisée visant à promouvoir la santé et le bien-être des personnes âgées, fondée sur la loi fondamentale relative à l'action à mener en faveur des personnes âgées, élaborée en 1995.

Tableau 1

Infrastructures en matière de vieillissement, fondée sur les réponses aux questionnaires de 1996 pour la quatrième opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement

Rubrique du questionnaire	Réponses de l'ensemble des pays et régions ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions développés ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions en développement ^a		
	Oui	Total	%	Oui	Total	%	Oui	Total	%
Existence d'un mécanisme national sur le vieillissement	40 (47)	55 (72)	73 (65)	16 (14)	21 (16)	76 (87)	24 (33)	34 (56)	71 (59)
Adoption par le gouvernement d'un plan ou programme d'action national sur le vieillissement	27 (37)	55 (72)	50 (51)	8 (12)	21 (16)	38 (75)	19 (25)	34 (56)	56 (45)
Existence d'ONG de personnes âgées et/ou en faveur des personnes âgées	48 (59)	55 (72)	87 (82)	20 (16)	21 (16)	95 (10)	28 (43)	34 (56)	82 (77)
Centres de recherche sur le vieillissement	24 (34)	55 (72)	44 (47)	14 (13)	21 (16)	67 (81)	10 (21)	34 (56)	29 (38)
Centres et/ou programmes de formation sur le vieillissement	22 (31)	55 (72)	40 (43)	9 (11)	21 (16)	43 (69)	13 (20)	34 (56)	38 (36)
Diffusion par le gouvernement de rapports sur le vieillissement	21 (20)	55 (72)	38 (28)	13 (12)	21 (16)	62 (75)	8 (8)	34 (56)	24 (14)
1er octobre désigné par le gouvernement comme Journée nationale des personnes âgées	36 (31)	55 (72)	66 (43)	12 (7)	21 (16)	57 (44)	24 (24)	34 (56)	71 (43)
Journée autre que le 1er octobre désignée par le gouvernement comme journée nationale des personnes âgées	8 (13)	55 (72)	15 (19)	2 (3)	21 (16)	10 (19)	6 (10)	34 (56)	18 (18)

/...

Rubrique du questionnaire	Réponses de l'ensemble des pays et régions ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions développés ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions en développement ^a		
	Oui	Total	%	Oui	Total	%	Oui	Total	%
Adoption par le gouvernement des Principes des Nations Unies pour les personnes âgées	22 (18)	55 (71)	40 (25)	10 (6)	21 (16)	48 (38)	12 (12)	34 (55)	35 (22)
Adoption par le gouvernement d'autres dispositions législatives concernant les droits des personnes âgées	19 (27)	55 (71)	34 (38)	8 (8)	21 (16)	38 (45)	11 (19)	34 (55)	32 (35)

^a Chiffres de 1992 entre parenthèses.

36. Près de 90 % des pays ont signalé la présence d'ONG de personnes âgées ou ayant des activités en leur faveur. Ce chiffre représente une légère augmentation par rapport à 1992; 59 des 72 pays avaient alors signalé leur existence. Si 95 % des pays développés ont pu identifier ces organisations, 82 % des pays en développement – soit une légère augmentation par rapport à 1992 – ont indiqué qu'il existait de telles organisations sur leur territoire (voir tableau 1); 31 % de ces derniers ont signalé qu'il n'existait qu'une organisation de ce type et 35 % trois ou plus.

37. Vingt-quatre pays ont indiqué qu'il existait des centres de recherche traitant des questions relatives au vieillissement de la population (voir tableau 1). Vingt-neuf pour cent des pays en développement participant à la quatrième opération d'examen ont pu identifier ces centres (voir tableau 1), contre 38 % en 1992. Pour la deuxième opération, quatre pays en développement seulement avaient indiqué l'existence de tels centres. Comme en 1992, la majorité des centres étaient à vocation universitaire.

38. Plus d'un tiers (22) des pays qui ont répondu aux questionnaires de la quatrième opération ont dit qu'il existait des centres de formation dans le domaine de la gériatrie et de la gérontologie (voir tableau 1). Plus d'un tiers des pays en développement ont indiqué qu'il existait des centres de formation nationaux (voir tableau 1). Les données ci-dessus concordent avec les résultats de la troisième opération d'examen. Il est toutefois intéressant de noter que le nombre des pays développés qui ont signalé la présence de tels centres a diminué (43 % en 1996 contre 69 % en 1992). Ces centres de formation étaient liés à des universités ou indépendants.

39. Quatre-vingts pour cent des pays ont déclaré disposer de systèmes nationaux de collecte de données leur permettant de recueillir des informations ventilées par âge et par sexe. Toutefois, un peu plus d'un tiers seulement publiaient régulièrement des rapports sur la situation nationale en matière de vieillissement (voir tableau 1). Vingt-quatre pour cent des pays en développement ont publié des rapports sur le vieillissement, contre 14 % en 1992 (voir tableau 1). Environ un quart des pays, dont 33 % des pays développés et 21 % des pays en développement, ont publié des annuaires nationaux des

/...

organisations publiques et privées s'occupant du vieillissement et/ou offrant des services et des possibilités aux personnes âgées.

40. Le 1er octobre avait été désigné comme Journée nationale des personnes âgées par 36 des 55 pays qui ont répondu. Huit autres pays avaient choisi un autre jour. Cela signifiait qu'il existait une Journée nationale des personnes âgées dans 81 % des pays ayant répondu, pays développés et pays en développement confondus (voir tableau 1), alors qu'en 1992 ils ne représentaient que les deux tiers. Un petit nombre de pays consacraient une semaine, voire un mois, aux personnes âgées.

41. Vingt-deux des 55 pays ayant répondu (40 %) avaient adopté les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées, ce qui représente une augmentation de 15 % par rapport à 1992. S'il y a eu une augmentation de 10 % dans le cas des pays développés, les pays en développement ont signalé une augmentation de 22 % à 35 % entre 1992 et 1996 en ce qui concerne l'adoption de ces Principes. Dix-neuf pays avaient adopté d'autres dispositions législatives en faveur des droits des personnes âgées (voir tableau 1); la Turquie, par exemple, a adopté une loi sur la sécurité sociale et les soins de santé qui garantit le droit des retraités à ces soins.

42. Ainsi, plus des trois quarts des pays ayant répondu disposaient d'un organe ou d'un réseau de coordination identifiable pour le vieillissement, contre deux tiers en 1992. L'augmentation était la plus marquée dans les pays en développement. Comme en 1992, seulement la moitié des pays ont adopté un plan ou un programme d'action national sur le vieillissement ou disposent de centres de recherche ou de formation examinant les questions liées au vieillissement. Il existe des systèmes nationaux de collecte des données mais seulement un tiers des pays publie des rapports sur la situation nationale en matière de vieillissement. Il n'existe d'annuaires d'organisations s'occupant du vieillissement et des personnes âgées que dans un très petit nombre de pays. Les pays en développement dans leur ensemble conservent un retard important par rapport aux pays développés en ce qui concerne la mise en place des infrastructures nécessaires pour traiter les questions du vieillissement. Comme il a été noté dans la troisième opération d'examen et d'évaluation, la sensibilisation à ces questions augmente mais le développement des infrastructures nécessaires pour concrétiser cette prise de conscience est demeuré particulièrement lent et inégal.

B. Vieillissement et développement

43. Près de deux tiers de tous les pays ayant répondu, dont plus de 80 % des pays en développement, ont dit qu'ils mettaient en oeuvre des plans de développement nationaux mais le vieillissement des individus et de la population n'était pris en compte que dans la moitié à peine (25 pays) de ces plans. Cinquante-trois pour cent des pays en développement ont indiqué qu'il existait une telle relation, soit une augmentation d'environ 20 % par rapport à 1992. En outre, 13 pays, dont un pourcentage plus élevé de pays développés que de pays en développement, traitaient des questions de vieillissement dans le cadre d'autres types de plans nationaux (voir tableau 2).

Tableau 2

Incidences du vieillissement sur le développement d'après les réponses apportées aux questionnaires de 1996 pour la quatrième opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement

Rubrique du questionnaire	Réponses de l'ensemble des pays et régions ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions développés ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions en développement ^a		
	Oui	Total	%	Oui	Total	%	Oui	Total	%
Plan national de développement traitant spécifiquement du vieillissement	25 (25)	55 (72)	46 (35)	7 (6)	21 (16)	33 (38)	18 (19)	34 (56)	53 (34)
Pas de plan de développement : la question du vieillissement est traitée dans le cadre d'autres types de planification nationale	13 (15)	55 (72)	24 (21)	7 (7)	21 (16)	33 (44)	6 (8)	34 (56)	18 (14)
Prise en compte par le gouvernement de l'incidence du vieillissement sur :									
La taille future de la population active	34 (39)	55 (72)	62 (54)	16 (15)	21 (16)	76 (94)	18 (36)	34 (56)	53 (43)
Le coût futur des retraites	34 (51)	55 (72)	62 (71)	17 (15)	21 (16)	81 (94)	17 (36)	34 (56)	50 (64)
Le coût futur des soins en institution	33 (41)	55 (72)	60 (57)	17 (14)	21 (16)	81 (88)	16 (27)	34 (56)	48 (48)
La consommation et sa structure	23 (26)	55 (72)	42 (36)	11 (10)	21 (16)	52 (63)	12 (16)	34 (56)	35 (29)
L'épargne et l'investissement	22 (27)	55 (72)	40 (38)	11 (10)	21 (16)	52 (63)	11 (17)	34 (56)	32 (31)
Programmes d'intégration des personnes âgées appuyés par le gouvernement :									
Activités rémunérées	26 (34)	55 (72)	47 (47)	7 (8)	21 (16)	33 (50)	19 (26)	34 (56)	56 (46)
Formation et placement	23 (23)	55 (72)	42 (32)	9 (8)	21 (16)	43 (50)	14 (15)	33 (56)	41 (27)
Activités intergénérationnelles	31 (40)	55 (72)	57 (56)	15 (11)	21 (16)	71 (69)	16 (29)	33 (56)	47 (52)
Programmes de bénévoles du troisième âge	33 (43)	55 (72)	60 (60)	16 (12)	21 (16)	76 (75)	17 (31)	33 (56)	50 (55)
Participation des personnes âgées à la planification des services	25 (30)	55 (72)	46 (42)	12 (8)	21 (16)	57 (50)	13 (22)	34 (56)	38 (39)
Programmes élaborés par les ONG afin d'intégrer les personnes âgées :									
Activités rémunérées	26 (26)	55 (72)	48 (36)	7 (8)	21 (16)	33 (50)	19 (18)	34 (56)	56 (32)
Formation et placement	25 (19)	55 (72)	46 (26)	9 (6)	21 (16)	43 (38)	16 (13)	34 (56)	47 (23)
Activités intergénérationnelles	30 (34)	55 (72)	56 (47)	15 (12)	21 (16)	76 (75)	14 (22)	34 (56)	42 (39)
Programme de bénévoles du troisième âge	36 (36)	55 (72)	66 (50)	17 (11)	21 (16)	81 (31)	19 (25)	34 (56)	56 (45)

^a Chiffres de 1992 entre parenthèses.

44. Il ressortait clairement de la troisième opération d'examen et d'évaluation que les gouvernements des pays développés, comme ceux des pays en développement, avaient étudié la question de l'incidence du vieillissement de la population sur les dépenses futures au titre des retraites et des soins en milieu hospitalier, ainsi que sur le nombre d'actifs. À l'époque de la deuxième opération, de telles études n'étaient effectuées pratiquement que par les pays développés. Dans la quatrième opération, la tendance des gouvernements à étudier l'incidence du vieillissement sur les politiques et programmes continue de se renforcer. Les questions liées au nombre d'actifs, au coût des soins en milieu hospitalier, aux modes de consommation des personnes âgées et à leurs habitudes en matière d'épargne faisaient l'objet d'une attention accrue. Étonnamment, seules les dépenses futures en matière de retraite ont reçu moins d'attention qu'en 1992 (voir tableau 2).

45. Lors de la troisième opération d'examen et d'évaluation, les gouvernements ont indiqué qu'ils participaient à des programmes favorisant l'intégration des personnes âgées aux activités de développement. Cette tendance s'est confirmée au cours de la quatrième opération. En 1996, les activités rémunérées, appuyées par les gouvernements, sont en général demeurées au même niveau qu'en 1992. En même temps, cet indicateur a augmenté dans les pays en développement et baissé dans les pays développés. Plus de la moitié des pays ont mentionné des activités à caractère intergénérationnel et des programmes de bénévoles, avec un niveau d'activité plus élevé dans les pays développés et plus faible dans les pays en développement. Quarante-deux pour cent des pays ont dit qu'il existait des programmes d'appui aux activités de formation et des services de placement pour les personnes âgées. Cet appui s'est fortement accru dans les pays en développement, mais il a diminué dans les pays développés par rapport à la troisième opération d'examen et d'évaluation (voir tableau 2).

46. Il est apparu, lors de la quatrième opération, que les ONG participaient en général plus activement que les gouvernements aux programmes visant à intégrer les personnes âgées dans les activités de développement. Il s'agit d'un renversement de tendance par rapport à 1992, époque à laquelle ces derniers étaient dans ce domaine plus actifs que les organisations. Si les programmes de bénévoles du troisième âge et les activités intergénérationnelles ont reçu une attention prioritaire, le contraste entre pays développés et pays en développement était marqué. Dans les pays développés, le bénévolat et les activités intergénérationnelles prédominaient, tandis que, dans les pays en développement, les activités rémunérées et les activités de bénévoles étaient considérées comme également importantes (56 %). Quarante-sept pour cent des pays en développement ont signalé des activités de formation et 42 % des activités intergénérationnelles (voir tableau 2). En 1992, une attention particulière avait été accordée aux programmes de bénévoles du troisième âge et aux activités intergénérationnelles. Dans un tiers au plus des pays, les ONG avaient participé à des activités rémunérées et à des programmes de formation et de placement en 1992 (voir tableau 2).

47. En conclusion, les gouvernements et les ONG continuent de se préoccuper de la planification du développement national. Toutefois, s'agissant de l'incidence du vieillissement sur le développement, ils semblent s'être intéressés surtout au coût potentiel d'une population vieillissante, évalué en termes de soins à donner aux personnes âgées de santé précaire, de retraites, et

/...

de modification de la structure de la population active par âge. Lorsqu'il existait des programmes visant à accroître la participation des personnes âgées, on s'efforçait surtout de développer les activités de bénévoles et les activités intergénérationnelles, notamment dans les pays développés. Un élément important est le fait que les pays en développement reconnaissent maintenant plus clairement que les personnes âgées peuvent être intégrées au développement en favorisant les activités rémunérées, la formation et le placement, ainsi que la participation à la planification des services. Dans le cas des pays en développement, ces activités ont reçu une attention accrue tant de la part des gouvernements que des ONG. Enfin, la quatrième opération d'examen a confirmé la plupart des tendances caractérisant l'approche des gouvernements et des ONG en matière de vieillissement et de développement qui s'étaient dégagées lors de l'opération précédente.

C. Santé et nutrition

48. Les États ont énergiquement appuyé la campagne de l'OMS en faveur de la "Santé pour tous". En 1992, 90 % des pays interrogés avaient mené une campagne sur ce thème; en 1996, ce chiffre est tombé à 84 %. Autre changement important, alors que l'opération d'examen et d'évaluation de 1992 avait révélé que pratiquement tous les pays développés interrogés avaient lancé des programmes de prévention et de traitement des pathologies gériatriques, l'opération de 1996 a montré que ce type de programmes n'existait plus que dans moins de la moitié des pays concernés. Par contre, en 1996, plus de 40 % des pays en développement, soit un pourcentage demeuré constant par rapport à 1992 avaient lancé des programmes de cette nature (voir tableau 3), qui étaient essentiellement centrés sur la prévention primaire (44 %), le traitement (33 %) et la prévention secondaire (29 %).

Tableau 3

Santé et alimentation des personnes âgées, d'après les réponses aux questionnaires de 1996 pour la quatrième opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement

Rubrique du questionnaire	Réponses de l'ensemble des pays et régions ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions développés ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions en développement ^a		
	Oui	Total	%	Oui	Total	%	Oui	Total	%
Programme de prévention ou de traitement des pathologies gériatriques	23 (37)	55 (72)	42 (51)	9 (14)	21 (16)	47 (87)	13 (23)	34 (56)	41 (41)
Soins de santé pour les personnes de 60 ans et plus	26 (34)	55 (71)	47 (48)	14 (13)	21 (16)	67 (81)	12 (21)	34 (55)	35 (38)
Soins à domicile pour les personnes âgées	28 (29)	55 (70)	50 (41)	18 (16)	21 (16)	86 (100)	10 (13)	34 (54)	29 (24)
Formation gériatrique	36 (45)	55 (72)	66 (62)	18 (16)	21 (16)	86 (100)	18 (29)	34 (56)	53 (52)

^a Les chiffres de 1992 sont indiqués entre parenthèses.

49. Il existe des services de santé spécialement conçus pour les personnes âgées de 60 ans et plus dans 26 pays. Selon les indications fournies, on trouve de tels services dans la plupart des pays développés mais seulement dans un peu plus d'un tiers des pays en développement. Ces chiffres traduisent une baisse par rapport à ceux de 1992 (voir tableau 3). Comme en 1992, moins d'un quart de tous les pays ont dit qu'ils offraient des prestations spécialement conçues pour les personnes très âgées (80 ans et plus). Il s'agissait, essentiellement, comme en 1992, de soins hospitaliers intensifs, de soins psychiatriques et de soins primaires. Là encore, comme en 1992, environ un quart des pays ont indiqué qu'il existait des services de soins dentaires, ophtalmologiques et podologiques pour les personnes âgées.

50. Pratiquement tous les pays développés ont mentionné la possibilité pour les personnes âgées d'obtenir des soins à domicile. Vingt-neuf pour cent des pays en développement, contre 24 % en 1992 (voir tableau 3), offrent des prestations analogues. Environ 10 % seulement de pays interrogés fournissent des soins de cette nature à l'ensemble de toute leur population âgée. Dans les autres pays, le pourcentage des personnes âgées bénéficiant de ce type de services va de quelques de points à 25 %.

51. Quatre-vingt-six pour cent des pays développés et un peu plus de la moitié seulement des pays en développement ont indiqué qu'ils dispensaient une formation entière de soins gériatriques (voir tableau 3). En 1996, les principaux bénéficiaires de cette formation ont été, comme en 1992, les infirmiers, les médecins, les travailleurs sociaux, les physiothérapeutes, les agents sanitaires et les bénévoles. En 1996, comme en 1992, les travailleurs familiaux viennent en dernier sur la liste des bénéficiaires de ce type de formation.

52. Les soins de santé demeurent une priorité pour de nombreux pays, comme l'atteste le nombre de pays souscrivant à la campagne de l'OMS sur le thème de la "Santé pour tous"; toutefois, comme en 1992, de nombreux pays ont des difficultés à traduire cet idéal dans la pratique en ce qui concerne les personnes âgées. La quatrième opération d'examen et d'évaluation a révélé que, si les pays en développement continuent d'accorder de l'importance aux programmes de prévention et de traitement des pathologies gériatriques, l'intérêt que les pays développés portent à ces programmes tend par contre à diminuer. Cette opération a également révélé que, dans les pays en développement, les principaux services de soins de santé offerts aux personnes âgées, de même que la formation en gériatrie étaient, d'une manière générale, aussi insuffisants qu'en 1992.

D. Logement et cadre de vie

53. Alors qu'en 1992, 88 % des pays interrogés avaient indiqué qu'ils avaient adopté une politique du logement pour les personnes âgées, moins des deux tiers des pays développés (62 %) ont déclaré avoir pris de telles mesures en 1996, baisse qui traduit un net changement d'orientation. On a observé la même tendance dans les pays en développement, où les pourcentages susmentionnés n'étaient plus que 18 % (voir tableau 4) en 1996, contre 32 % en 1992. Comme en 1992, les principaux objectifs de ces politiques sont les suivants :

/...

logements intégrés, logements adaptés pour que les personnes âgées puissent continuer à vivre chez elles et logements spéciaux réservés aux personnes âgées.

54. Les gouvernements ont continué d'assumer la responsabilité principale des activités visant à mettre en place des programmes de logement et programmes connexes destinés aux personnes âgées. Un tiers à la moitié des gouvernements ont déclaré qu'ils finançaient des programmes comprenant des réductions des tarifs des transports en commun pour les personnes âgées, un financement public du logement, la création de maisons de retraite, une instruction en matière de sécurité individuelle au domicile et dans la communauté, la coordination du logement avec la prestation de services sociaux et des services de transport pour les personnes âgées ayant des difficultés à se déplacer (voir tableau 4). Les ONG continuent d'être très actives en ce qui concerne la création de maisons de retraite, la diffusion d'informations sur la sécurité personnelle et la coordination du logement avec la prestation de services collectifs. L'adaptation des logements familiaux aux besoins des personnes âgées est une question qui préoccupe très peu les organismes gouvernementaux et les ONG. En 1992, la fourniture de moyens de transports n'avait pas été considérée comme prioritaire.

55. Il ressort de ce qui précède, qu'entre 1992 et 1996, l'attention portée par les organismes gouvernementaux et les ONG aux questions liées au logement et au cadre de vie n'a cessé de diminuer. Lorsqu'il existe des programmes, il semble que les gouvernements y jouent, d'une manière générale, un rôle beaucoup plus important que les ONG.

Tableau 4

Logement et cadre de vie pour les personnes âgées, d'après les réponses aux questionnaires de 1996 pour la quatrième opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement

Rubrique du questionnaire	Réponses de l'ensemble des pays et régions ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions développés ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions en développement ^a		
	Oui	Total	%	Oui	Total	%	Oui	Total	%
Politique du logement en faveur des personnes âgées	19 (32)	55 (72)	35 (44)	13 (14)	21 (16)	62 (88)	6 (18)	34 (56)	18 (32)
Mesures financées par									
	Pouvoirs publics ^a			Organisations non gouvernementales ^a			Pouvoirs publics et organisations non gouvernementales ^a		
	Oui	Total	%	Oui	Total	%	Oui	Total	%
Programmes sur le logement ou le cadre de vie des personnes âgées									
Adaptation des logements familiaux afin de mieux répondre aux besoins des personnes âgées	13 (18)	55 (72)	24 (25)	6 (9)	55 (72)	11 (13)	3 (7)	55 (72)	6 (10)
Amélioration des logements et des installations publiques	18 (29)	55 (72)	33 (40)	9 (17)	55 (72)	16 (17)	5 (10)	55 (72)	9 (14)

/...

Rubrique du questionnaire	Réponses de l'ensemble des pays et régions ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions développés ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions en développement ^a		
	Oui	Total	%	Oui	Total	%	Oui	Total	%
Logements financés par l'État	22 (21)	55 (72)	40 (29)	7 (7)	55 (72)	13 (10)	5 (7)	55 (72)	9 (10)
Création de maisons de retraite	21 (27)	55 (72)	38 (38)	19 (21)	55 (72)	35 (29)	11 (14)	55 (72)	20 (19)
Réductions tarifaires sur les transports en commun	28 (28)	55 (72)	51 (39)	3 (7)	55 (72)	6 (10)	2 (4)	55 (72)	4 (6)
Services de transport pour les personnes âgées ayant des difficultés à se déplacer	19 (15)	55 (72)	35 (21)	9 (11)	55 (72)	16 (15)	7 (7)	55 (72)	13 (10)
Instruction en matière de sécurité individuelle au domicile et dans la communauté	20 (21)	55 (72)	36 (29)	15 (12)	55 (72)	27 (17)	11 (10)	55 (72)	20 (14)
Coordination du logement avec les services collectifs	19 (19)	55 (72)	35 (26)	13 (10)	55 (72)	24 (14)	11 (8)	55 (72)	20 (11)

^a Chiffres de 1992 entre parenthèses.

E. La famille

56. Lors de la troisième opération d'examen et d'évaluation, on avait constaté que les activités programmées visant à promouvoir l'intégration des personnes âgées dans les familles étaient très limitées. La quatrième opération a fait ressortir que les activités menées au titre de ce domaine prioritaire du Plan d'action international demeuraient insuffisantes. Les programmes existants sont centrés sur la prestation de services sociaux aux familles ayant des personnes âgées à charge, la formation des membres de la famille à la prise en charge des personnes âgées et les programmes éducatifs de valorisation du rôle des personnes âgées dans la famille. Entre un tiers et la moitié des gouvernements indiquent qu'ils ont adopté des programmes de ce type. Comme on peut s'y attendre, les pays développés sont bien plus nombreux (81 %) à offrir des services sociaux aux familles que ne le sont les pays en développement (29 %). En revanche, les programmes éducatifs de valorisation du rôle des personnes âgées sont plus fréquents dans les pays en développement (44 %) que dans les pays développés (29 %). Autre chiffre intéressant, 16 % des pays (24 % des pays en développement et 5 % seulement des pays développés) ont indiqué qu'ils versaient des subventions visant à promouvoir des projets intergénérationnels relatifs à des activités rémunérées (voir tableau 5).

/...

Tableau 5

Les familles et les personnes âgées, d'après les réponses aux questionnaires de 1996 pour la quatrième opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement

Rubrique du questionnaire	Réponses de l'ensemble des pays et régions ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions développés ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions en développement ^a		
	Oui	Total	%	Oui	Total	%	Oui	Total	%
Programmes d'intégration des personnes âgées à la famille									
Subventions visant à promouvoir les projets familiaux et intergénérationnels d'activités rémunérées	9 (16)	55 (70)	16 (23)	1 (4)	21 (15)	5 (27)	8 (12)	34 (55)	24 (22)
Programmes éducatifs de valorisation du rôle des personnes âgées dans la famille	21 (24)	55 (70)	38 (34)	6 (5)	21 (15)	29 (33)	15 (19)	34 (55)	44 (35)
Prêts à l'amélioration du logement pour les familles ayant des personnes âgées à charge	4 (11)	55 (70)	7 (16)	4 (7)	21 (15)	19 (47)	0 (4)	34 (55)	0 (7)
Formation des membres de la famille à la prise en charge des personnes âgées	23 (23)	55 (70)	42 (33)	11 (9)	21 (15)	52 (60)	12 (14)	34 (55)	36 (26)
Services sociaux pour les familles ayant des personnes âgées à charge	27 (35)	55 (70)	50 (50)	17 (13)	21 (13)	81 (87)	10 (22)	34 (55)	29 (40)
Allocations pour les familles ayant des personnes âgées à charge	12 (17)	55 (70)	22 (25)	11 (9)	21 (15)	52 (64)	1 (8)	34 (55)	3 (15)
Mesures prises par les pouvoirs publics pour aider les femmes âgées	13 (22)	55 (72)	24 (31)	8 (6)	21 (16)	38 (38)	5 (16)	34 (56)	15 (29)

^a Chiffres de 1992 entre parenthèses.

57. Un quart seulement des pays interrogés ont déclaré qu'ils avaient adopté des mesures particulières en faveur des femmes âgées et veuves. Ce pourcentage est inférieur d'un tiers à celui de 1992 (voir tableau 5).

58. En conclusion, il semblerait que l'Année internationale de la famille (1994) ne se soit pas traduite par une augmentation importante des programmes d'intégration des personnes âgées à la famille. L'on notera que dans les pays développés, les services d'aide sociale constituent souvent le principal moyen de répondre aux besoins des familles et des personnes âgées dont ces dernières ont la charge. En revanche, les pays en développement semblent axer davantage leurs efforts sur les moyens de valoriser davantage le rôle des personnes âgées dans la famille et d'aider les familles à mieux subvenir à leurs besoins.

F. Protection sociale

59. Lors de la quatrième opération d'examen et d'évaluation, près des trois quarts des pays (40 sur 55) ont indiqué qu'ils offraient une protection sociale

/...

spécialement conçue pour les personnes âgées de 60 ans et plus, ce qui témoigne de l'essor de ces services au fil des ans. En effet, à la date de la deuxième opération, la gamme des services sociaux destinés aux personnes âgées était très restreinte dans les pays en développement. Représentant un renversement de situation, les résultats de la troisième opération indiquaient que plus des deux tiers de tous les pays et près des deux tiers des pays en développement offraient de tels services. Depuis, le pourcentage de pays en développement qui indiquent fournir des services de protection sociale a légèrement augmenté, passant de 62 % en 1992 à 67 % (voir tableau 6). D'après les troisième et quatrième opérations, environ un tiers des pays qui indiquaient offrir de tels services offraient également des services spécialement conçus pour les personnes âgées en milieu rural. Lors de la quatrième opération d'examen et d'évaluation, seuls 20 % des pays ont indiqué offrir des services de protection sociale spécialement conçus pour les personnes du quatrième âge (80 ans et plus).

Tableau 6

Protection sociale des personnes âgées, d'après les réponses aux questionnaires de 1996 pour la quatrième opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement

Rubrique du questionnaire	Réponses de l'ensemble des pays et régions ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions développés ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions en développement ^a		
	Oui	Total	%	Oui	Total	%	Oui	Total	%
Protection sociale des personnes âgées	40 (49)	55 (71)	73 (69)	17 (15)	21 (16)	81 (94)	23 (34)	34 (55)	67 (62)
Établissements d'accueil des personnes âgées	44 (54)	55 (72)	80 (75)	21 (16)	21 (16)	100 (10)	23 (38)	34 (56)	67 (68)
	Prestations financées par								
	Pouvoirs publics ^a			Organisations non gouvernementales ^a			Pouvoirs publics et organisations non gouvernementales ^a		
	Oui	Total	%	Oui	Total	%	Oui	Total	%
Type de prestation sociale									
Maisons de retraite et centres d'accueil	28 (35)	55 (72)	51 (49)	24 (29)	55 (72)	44 (40)	19 (25)	55 (72)	35 (35)
Repas collectifs	15 (18)	55 (72)	27,8 (25)	21 (18)	55 (72)	38 (25)	12 (13)	55 (72)	22 (18)
Clubs du troisième âge	15 (23)	55 (72)	27 (32)	27 (29)	55 (72)	49 (40)	12 (17)	55 (72)	22 (35)
Visites amicales	15 (19)	55 (72)	27 (26)	26 (2)	55 (72)	47 (35)	10 (11)	55 (72)	18 (15)
Contacts téléphoniques	9 (13)	55 (72)	16 (18)	16 (14)	55 (72)	29 (19)	5 (8)	55 (72)	9 (11)
Services d'accompagnement et de transport	13 (14)	55 (72)	23 (19)	13 (12)	55 (72)	23 (17)	7 (7)	55 (72)	13 (10)
Soins de réconfort	11 (15)	55 (72)	20 (21)	9 (14)	55 (72)	16 (19)	7 (10)	55 (72)	13 (14)

/...

Rubrique du questionnaire	Réponses de l'ensemble des pays et régions ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions développés ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions en développement ^a		
	Oui	Total	%	Oui	Total	%	Oui	Total	%
Fourniture de denrées alimentaires et de vêtements	20 (23)	55 (72)	36 (32)	18 (22)	55 (72)	33 (31)	13 (13)	55 (72)	24 (32)
Repas livrés à domicile	16 (13)	55 (72)	29 (18)	18 (14)	55 (72)	33,3 (19)	10 (10)	55 (72)	18 (14)
Aide domestique	20 (17)	55 (72)	36 (24)	21 (20)	55 (72)	38 (28)	13 (12)	55 (72)	24 (17)
Blanchissage	13 (12)	55 (72)	24 (17)	11 (11)	55 (72)	20 (15)	8 (7)	55 (72)	14 (10)

^a Les chiffres de 1992 sont donnés entre parenthèses.

60. D'après la quatrième opération d'examen et d'évaluation, les services sociaux pour personnes âgées les plus fréquemment assurés par les pouvoirs publics sont les suivants : maisons de retraite et centres d'accueil, fourniture de denrées alimentaires et de vêtements, aide domestique, repas livrés à domicile et repas pris en commun. Les prestations le moins souvent assurées par les gouvernements sont les appels téléphoniques sécurisants, les soins de réconfort et les services de transport. Les gouvernements et les ONG jouent un rôle quasiment égal dans les prestations d'accompagnement et de transport, la fourniture de denrées alimentaires et de vêtements et l'aide domestique. Les ONG jouent un rôle plus actif pour les repas collectifs ou livrés à domicile, les clubs du troisième âge, les visites amicales et les contacts téléphoniques (voir le tableau 6). Il ressort donc que, lorsqu'un éventail de prestations sociales est offert aux personnes âgées, les pouvoirs publics et les ONG en partagent la responsabilité.

61. Comme lors des deux enquêtes précédentes, tous les pays développés et les deux tiers des pays en développement ont indiqué que des centres d'accueil existaient ou étaient prévus pour les personnes âgées (voir le tableau 6). Le nombre moyen de centres signalés par les pays développés s'élevait à 2 500, certains pays en ayant très peu et d'autres en ayant plus de 15 000. Pour les pays en développement, la fourchette se situait entre 1 centre et 800, avec une moyenne d'environ 90 centres, sauf pour la Chine qui en a signalé 43 000. Dans les pays en développement dotés de centres d'accueil, moins de 2 % des personnes âgées y résident, contre 4,8 % dans les pays développés. Un peu plus d'un tiers des pays développés et 15 % seulement des pays en développement (contre près de la moitié en 1992) envisageaient la création de nouveaux établissements pour personnes âgées; un tiers des pays développés et un quart des pays en développement envisageaient d'en freiner la construction. Plus des deux tiers des pays développés mais moins d'un quart des pays en développement ont élaboré des plans novateurs de conception ou de réorganisation des établissements de ce type.

62. Il ressort de la quatrième opération d'examen et d'évaluation que la majorité des gouvernements (60 %) a encouragé le développement des services sanitaires et sociaux pour personnes âgées. Ces services se répandent et ils sont très souvent organisés conjointement par les pouvoirs publics et les ONG; près des trois quarts des gouvernements des pays développés et des pays en développement ont indiqué qu'ils collaboraient avec des ONG pour offrir des services aux personnes âgées. Les pouvoirs publics collaborent avec ces organisations en ce qui concerne l'allocation d'une assistance financière, la planification conjointe et la coordination de la prestation de services aux personnes âgées.

G. Garantie des moyens d'existence et emploi

63. Trente-trois des 55 pays qui avaient rempli le questionnaire de la quatrième opération d'examen et d'évaluation (c'est-à-dire 60 %) ont indiqué qu'ils avaient fixé un âge pour le départ à la retraite, ce qui représente une légère baisse par rapport à 1992, date à laquelle ce pourcentage s'élevait à 65 %. Vingt pays (36 % des participants) ont indiqué que l'âge de la retraite était variable. Le pourcentage de pays ayant fixé un âge pour la retraite était un petit peu plus élevé dans les pays en développement (62 %) que dans les pays développés (57 %, voir tableau 7). Même les pays ayant fixé un âge pour le départ obligatoire à la retraite ont signalé que cet âge variait en fonction du sexe de l'intéressé et du secteur d'activité. Comme lors de la troisième opération d'examen et d'évaluation, un quart environ des pays ayant répondu au questionnaire envisageaient de changer l'âge de la retraite dans les prochaines années.

64. La garantie des moyens d'existence peut être assurée par la pension et/ou par la sécurité sociale. Plus des quatre cinquièmes des pays développés (85 %), contre les deux tiers en 1992, et environ un quart des pays en développement (27 %, soit une augmentation de 5 % par rapport à 1992) ont indiqué qu'ils disposaient de régimes de couverture universelle. Neuf pour cent des pays développés et près des deux tiers des pays en développement offrent une couverture limitée (voir tableau 7). Certains pays ont signalé la coexistence de ces deux types de couvertures. Tendances remarquables, les pays tant développés qu'en développement qui ont signalé l'existence d'une couverture universelle représentent un pourcentage plus important que lors de la troisième opération d'examen et d'évaluation, tandis que ceux qui ont indiqué l'existence d'une couverture limitée représentent un pourcentage moins important. On se rappellera par comparaison que, lors de la deuxième opération, un peu plus de la moitié des pays en développement avaient indiqué qu'ils disposaient d'un régime universel ou limité de pension et/ou de sécurité sociale.

65. De manière générale, ce sont surtout les salariés, les fonctionnaires, les personnes âgées handicapées et les anciens combattants qui bénéficient d'une couverture limitée. Comme en 1992, les populations les moins couvertes sont les travailleurs agricoles et les femmes âgées. Les gouvernements ont indiqué qu'une protection sociale particulière était assurée aux femmes dans le cadre des régimes de retraite dans les deux tiers environ des pays développés et dans moins d'un tiers des pays en développement. Ces chiffres sont très proches de ceux de 1992. Dans les pays qui offrent une protection sociale aux femmes âgées, les mesures prévues sont les suivantes : crédits aux femmes au foyer,

retraite anticipée et pensions de réversion. Près des deux tiers des pays développés ont indiqué que leur régime de retraite couvrait 100 % de la population de 60 ans et plus. Seul un pays en développement a signalé un régime de retraite couvrant 50 % de la population âgée.

66. Quarante-quatre pour cent des pays qui ont répondu au questionnaire, contre 34 % en 1992, ont signalé des mesures visant à garantir des prestations minimales aux personnes âgées les plus déshéritées. Plus des quatre cinquièmes des pays développés (85 %) ont indiqué qu'ils appliquaient des mesures ou des programmes visant à garantir des prestations minimales. Comme en 1992, moins d'un cinquième des pays en développement (18 %) ont indiqué qu'ils fournissaient de telles prestations (voir tableau 7).

Tableau 7

Garantie de moyens d'existence et emploi des personnes âgées, d'après les réponses aux questionnaires de 1996 pour la quatrième opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement

Rubrique du questionnaire	Réponses de l'ensemble des pays et régions ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions développés ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions en développement ^a		
	Oui	Total	%	Oui	Total	%	Oui	Total	%
Âge de la retraite									
Variable	20 (25)	55 (71)	36 (35)	9 (7)	21 (16)	42 (44)	11 (19)	34 (55)	32 (34)
Fixe	33 (45)	55 (71)	60 (65)	12 (9)	21 (16)	57,1 (56)	21 (36)	34 (55)	62 (66)
Garantie de ressources									
Couverture universelle	27 (22)	55 (70)	49 (31)	18 (10)	21 (16)	85 (63)	9 (12)	34 (55)	27 (22)
Couverture limitée	22 (43)	55 (70)	40 (61)	2 (7)	21 (16)	9 (44)	20 (36)	34 (55)	59 (67)
Politique de garantie de prestation minima	24 (24)	55 (71)	44 (34)	18 (14)	21 (16)	85 (88)	5 (10)	34 (55)	18 (18)
Mesures financées par									
	Pouvoirs publics ^a			Organisations non gouvernementales ^a			Pouvoirs publics et organisations non gouvernementales ^a		
	Oui	Total	%	Oui	Total	%	Oui	Total	%
Mesures d'aide à la recherche d'un emploi par les personnes âgées									
Création d'emplois à temps plein ou partiel	15 (21)	55 (72)	27 (29)	10 (12)	55 (72)	18 (17)	8 (10)	55 (72)	15 (14)
Activités génératrices de revenus	11 (19)	55 (72)	20 (26)	14 (13)	55 (72)	26 (72)	9 (8)	55 (72)	16 (11)
Programmes de création d'emplois indépendants	9 (14)	55 (72)	16 (19)	12 (8)	55 (72)	22 (11)	5 (5)	55 (72)	9 (7)

/...

Rubrique du questionnaire	Réponses de l'ensemble des pays et régions ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions développés ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions en développement ^a		
	Oui	Total	%	Oui	Total	%	Oui	Total	%
Coopératives pour les personnes âgées	9 (15)	55 (72)	16 (21)	12 (10)	55 (72)	22 (14)	7 (5)	55 (72)	13 (7)
Formation professionnelle	11 (15)	55 (72)	20 (21)	10 (8)	55 (72)	18 (11)	7 (4)	55 (72)	13 (6)
Formation aux méthodes de recherche d'emplois	13 (12)	55 (72)	24 (17)	9 (8)	55 (72)	16 (11)	6 (6)	55 (72)	11 (8)
Incitation à la création de micro-entreprises	7 (14)	55 (72)	13 (19)	14 (8)	55 (72)	25 (11)	6 (6)	55 (72)	11 (8)

^a Les chiffres de 1992 sont donnés entre parenthèses.

67. Dans le même temps, de nombreuses personnes âgées souhaitent et sont en mesure de garantir leurs moyens d'existence par l'emploi. Les pouvoirs publics peuvent donc promouvoir l'emploi par toute une série d'activités qui vont de la formation au recyclage en passant par le placement professionnel, la création d'emplois et la protection des personnes âgées contre toute forme de discrimination fondée sur l'âge dans le travail. En 1992, environ 25 % des pays indiquaient qu'ils avaient pris des mesures pour aider les personnes âgées à trouver ou à retrouver un emploi. Ce chiffre est passé à 47 % en 1996. Parmi les mesures prises pour favoriser l'emploi des personnes âgées, on citera la création d'emplois à temps plein ou partiel (27 %), l'élaboration de méthodes permettant de trouver des emplois appropriés aux personnes âgées (24 %), la mise en place d'activités rémunératrices et la formation professionnelle (20 % chacune). Bien que leurs activités soient restreintes, les ONG ont été plus entreprenantes pour ce qui est de favoriser des activités rémunératrices (26 % des pays), de développer les micro-entreprises (25 %) et de créer des coopératives pour personnes âgées et des emplois indépendants (22 %, voir tableau 7). Dans le cadre de la troisième opération d'examen et d'évaluation, seul un cinquième des pays avait indiqué appliquer des mesures, programmes et/ou législation visant à prévenir la discrimination fondée sur l'âge dans le travail. Lors de la quatrième opération, plus d'un quart de tous les pays ont indiqué avoir pris de telles mesures.

H. Éducation

68. Entre un tiers et la moitié des gouvernements qui ont répondu au questionnaire de la quatrième opération ont déclaré avoir mis en place, pour les personnes âgées, des programmes d'éducation, et notamment des cours d'alphabétisation, des réductions pour les droits d'entrée aux espaces culturels, des ateliers de travaux manuels et des programmes de loisirs collectifs. Les pays ont également signalé que les ONG participaient à de nombreux programmes visant à promouvoir des activités éducatives (entre un tiers et la moitié de ces programmes) notamment ateliers de travaux manuels, loisirs collectifs, cours pour adultes, éducation ou rééducation physique, accès aux établissements d'enseignement et préparation à la retraite. Comme en 1992,

/...

10 pays seulement ont fait état de programmes de création d'universités du troisième âge. Cependant, dans les troisième et quatrième opérations d'examen et d'évaluation, 14 pays ont indiqué que des ONG avaient créé de telles universités (tableau 8).

Tableau 8

Éducation des personnes âgées, d'après les réponses au questionnaire de 1996 pour la quatrième opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement

Rubrique du questionnaire	Réponses de l'ensemble des pays et régions ^a			Réponses des pays et régions développés ^a			Réponses des pays et régions en développement ^a		
	Oui	Total	%	Oui	Total	%	Oui	Total	%
Programmes de sensibilisation du public à la question du vieillissement	23 (33)	55 (71)	42 (46)	5 (8)	21 (16)	23 (50)	18 (25)	34 (55)	53 (45)
Mesures financées par									
	Pouvoirs publics ^a			Organisations non gouvernementales ^a			Pouvoirs publics et organisations non gouvernementales ^a		
	Oui	Total	%	Oui	Total	%	Oui	Total	%
Programmes éducatifs									
Préparation à la retraite	15 (22)	55 (72)	27 (31)	18 (20)	55 (72)	33 (28)	9 (14)	55 (72)	16 (19)
Éducation physique ou rééducation	15 (25)	55 (72)	27 (35)	19 (20)	55 (72)	34 (28)	11 (13)	55 (72)	20 (18)
Alphabétisation	20 (27)	55 (72)	36 (38)	16 (19)	55 (72)	29 (26)	11 (12)	55 (72)	20,4 (17)
Cours pour adultes	24 (37)	55 (72)	43 (51)	19 (27)	55 (72)	35 (38)	13 (17)	55 (72)	24 (24)
Création d'universités du troisième âge	10 (10)	55 (72)	18 (14)	14 (14)	55 (72)	25 (19)	4 (6)	55 (72)	7 (8)
Accès aux universités	17 (21)	55 (72)	31 (29)	12 (10)	55 (72)	22 (14)	6 (8)	55 (72)	11 (11)
Accès aux moyens éducatifs collectifs	16 (24)	55 (72)	29 (33)	19 (17)	55 (72)	34 (24)	11 (14)	55 (72)	20 (19)
Programmes de loisirs collectifs	20 (26)	55 (72)	36 (36)	25 (27)	55 (72)	46 (38)	15 (18)	55 (72)	27 (25)
Entrées à prix réduit dans des établissements culturels	21 (30)	55 (72)	38 (42)	11 (13)	55 (72)	20 (18)	7 (10)	55 (72)	13 (14)
Ateliers d'artisanat	20 (22)	55 (72)	36 (31)	23 (21)	55 (72)	42 (29)	16 (1)	55 (72)	29 (15)
Participation des personnes âgées en tant que professeurs et/ou animateurs dans les domaines suivants :									
Évaluation, reconstitution et transmission du patrimoine culturel	19 (18)	55 (72)	34 (25)	22 (19)	55 (72)	40 (26)	11 (8)	55 (72)	20 (11)

/...

Rubrique du questionnaire	Réponses de l'ensemble des pays et régions ^a			Réponses des pays et régions développés ^a			Réponses des pays et régions en développement ^a		
	Oui	Total	%	Oui	Total	%	Oui	Total	%
Formation pour l'emploi	10 (12)	55 (72)	18 (17)	16 (14)	55 (72)	29 (19)	8 (8)	55 (72)	14 (11)
Projets intergénérationnels	13 (17)	55 (72)	24 (24)	22 (20)	55 (72)	40 (28)	10 (8)	55 (72)	18 (11)
Éducation d'enfants handicapés mentaux	7 (6)	55 (72)	13 (8)	14 (12)	55 (72)	26 (17)	7 (3)	55 (72)	13 (4)
Cours de langue et activités culturelles pour les immigrants	5 (5)	55 (72)	9 (7)	8 (12)	55 (72)	14 (17)	3 (4)	55 (72)	5 (6)
Cours d'art, de théâtre, de musique, d'artisanat	14 (19)	55 (72)	25 (26)	21 (19)	55 (72)	38 (26)	11 (5)	55 (72)	20 (7)
Alphabétisation	10 (9)	55 (72)	18 (13)	12 (10)	55 (72)	21 (14)	4 (2)	55 (72)	7 (3)

^a Les chiffres de 1992 sont donnés entre parenthèses.

69. Représentant une proportion inchangée par rapport à la troisième opération d'examen et d'évaluation, entre 30 et 50 % des pays ont signalé que les pouvoirs publics et les ONG faisaient appel à des personnes âgées pour des activités d'évaluation, d'enseignement et de transmission du patrimoine culturel, ainsi que pour l'animation de projets intergénérationnels ou d'ateliers d'arts plastiques et de travaux manuels. On fait moins appel aux personnes âgées pour les cours de langue, les programmes d'alphabétisation et les programmes d'éducation spécialisée d'enfants. Il est intéressant de noter que, d'après les résultats de l'enquête, les ONG font plus souvent que les pouvoirs publics appel à des personnes âgées pour des activités d'enseignement et d'animation dans tous les domaines, y compris la transmission de la culture, la formation à l'emploi, les projets intergénérationnels, les cours portant sur des activités artistiques, les cours d'art dramatique et les cours de travaux manuels et l'éducation spécialisée pour certaines catégories d'enfants (voir tableau 8).

70. À mesure que la population vieillit, il devient de plus en plus important de sensibiliser le public au problème du vieillissement. Quarante-deux pour cent des pays ont indiqué mener des programmes dans ce sens, soit à peu près le même pourcentage qu'en 1992. Il est cependant particulièrement intéressant de noter que 53 % des pays en développement ont signalé de telles activités (voir tableau 8), car c'est dans ces pays que la transition démographique qui est en train de s'amorcer aura les conséquences les plus importantes dans les prochaines décennies. Là où de tels programmes existent, les gouvernements ont signalé qu'ils étaient mis en oeuvre au travers des médias et des ONG. La majorité des pays ont signalé que leur système éducationnel, le primaire et le secondaire en particulier, sensibilisaient les élèves au problème du vieillissement. Ces résultats sont donc très différents de ceux de la troisième opération d'examen et d'évaluation, d'après lesquels les établissements d'enseignement supérieur étaient les plus sollicités. Lorsque des activités de sensibilisation aux problèmes du vieillissement existent, elles sont axées en

/...

priorité sur la santé et les besoins sociaux des personnes âgées, la richesse que représentent les personnes âgées pour la société et la communauté et la solidarité entre générations. Une attention moindre – quoique importante – est accordée à la nécessité de subvenir aux besoins des personnes âgées en situation de faiblesse et aux besoins spécifiques de ceux qui leur procurent des soins, en particulier dans la famille.

V. APPLICATION DU PLAN D'ACTION À L'ÉCHELON INTERNATIONAL

A. Activités

71. Le Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'ONU est chargé de coordonner les activités dans le domaine du vieillissement à l'échelle internationale, y compris les préparatifs de l'Année internationale des personnes âgées, en 1999. Il coordonne les activités menées par les organismes des Nations Unies s'occupant des questions de vieillissement et coopère avec le réseau mondial de mécanismes de coordination nationaux pour ces questions, ainsi qu'avec des ONG nationales et internationales, y compris les comités d'ONG sur le vieillissement, de New York et de Vienne. Depuis l'opération d'évaluation précédente, le Département a étudié en détail les possibilités d'associer des acteurs non traditionnels (universités, médias et sociétés privées), en particulier dans le cadre des préparatifs de l'Année internationale des personnes âgées.

72. Pour la quatrième opération d'examen et d'évaluation, comme pour la troisième, il a été demandé aux organismes des Nations Unies d'indiquer le type et le niveau d'activités qu'ils ont entreprises pour contribuer à la mise en oeuvre du Plan d'action. Treize d'entre eux ont répondu, contre 14 en 1992. Deux seulement de ces 13 organismes ont indiqué avoir incorporé des programmes relatifs au vieillissement dans leurs plans à moyen terme, contre six en 1992, et un seul avait établi un budget-programme correspondant pour l'exercice biennal en cours. Neuf des 13 organismes ont toutefois désigné un mécanisme de coordination pour les programmes relatifs au vieillissement et neuf ont collaboré avec des ONG à l'exécution de projets concernant le vieillissement (voir tableau 9). Sept des organismes ont indiqué qu'ils participeraient à des réunions interorganisations sur le vieillissement.

73. Les organismes des Nations Unies ont indiqué qu'ils continuaient de participer à un grand nombre d'activités concernant le vieillissement depuis la troisième opération d'examen et d'évaluation; au moins la moitié a participé à des activités de recherche, à la diffusion de publications et à l'élaboration de rapports sur le vieillissement. Mais, comme lors de la troisième opération, l'attention portée à l'aide au développement, à la formation, à la création de bases de données et aux services consultatifs a diminué (voir tableau 9).

74. Comme lors de la troisième opération d'examen et d'évaluation également, les organismes des Nations Unies ont indiqué qu'ils avaient accordé une attention aux conséquences du vieillissement des individus et/ou des populations sur toute une série d'éléments, notamment le nombre d'actifs et de personnes âgées et la répartition future de cette dernière catégorie. Ces domaines sont légèrement différents de ceux qui avaient été mentionnés en 1992; à l'époque, on avait accordé plus d'attention à l'impact du vieillissement sur les modes de

consommation et le coût futur des services de santé et des services sociaux. Seuls un ou deux organismes ont indiqué qu'ils s'étaient intéressés au coût futur des pensions, à la consommation, à l'épargne et à la structure des investissements. Les projets visant à intégrer les personnes âgées dans les activités générales de développement n'ont guère retenu l'attention. Lorsqu'ils existaient, ils étaient centrés sur les programmes éducatifs et/ou culturels à l'intention des personnes âgées. Les organismes des Nations Unies ont indiqué que leur participation dans les domaines des activités rémunératrices, de la formation débouchant sur un emploi, du placement, et des programmes de bénévoles du troisième âge avait été moins importante que lors de la troisième opération (voir tableau 9).

Tableau 9

Activités internationales relatives au vieillissement : organismes des Nations Unies, d'après les réponses au questionnaire de 1996 pour la quatrième opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement

Rubrique du questionnaire	Ensemble des organismes des Nations Unies ^a		
	Oui	Total	%
	2	13	15
Programme relatif au vieillissement incorporé dans le plan à moyen terme en cours	(6)	(14)	(43)
	9	13	69
Mécanismes de coordination pour les programmes relatifs au vieillissement	(12)	(14)	(86)
	9	13	69
Collaboration avec les ONG à des projets relatifs au vieillissement	(11)	(14)	(78)
Activités relatives au vieillissement depuis 1992	10	13	77
Recherche	(9)	(14)	(64)
	9	13	69
Publications	(7)	(14)	(50)
	7	13	54
Rapports	(7)	(14)	(50)
	2	13	15
Aide au développement	(4)	(14)	(29)
	4	13	31
Services consultatifs	(5)	(14)	(36)
	3	13	23
Formation	(3)	(14)	(21)
	7	13	54
Réunions	(4)	(14)	(29)
	3	13	23
Base(s) de données	(4)	(14)	(29)
Activités entreprises pour définir les effets du vieillissement sur les budgets nationaux ou les activités de développement	3	13	23
Dimension et répartition futures de la population âgée	(3)	(14)	(21)
	4	13	31
Nombre d'actifs	(2)	(14)	(14)
	2	13	15
Coût futur des pensions	(1)	(14)	(7)
	2	13	15
Coût futur des soins de santé et des services sociaux pour personnes âgées	(4)	(14)	(29)
	1	13	8
Modes de consommation	(4)	(14)	(29)
	1	13	8
Épargne et investissement	(3)	(14)	(21)

/...

Rubrique du questionnaire	Ensemble des organismes des Nations Unies ^a		
	Oui	Total	%
Projets entrepris pour intégrer les personnes âgées dans les activités générales de développement			
Activités rémunératrices	1 (3)	13 (14)	8 (21)
Formation débouchant sur un emploi et placement	1 (3)	13 (14)	8 (21)
Activités auxquelles participent plusieurs générations	2 (3)	13 (14)	15 (21)
Programmes de bénévoles du troisième âge	1 (4)	13 (14)	8 (29)
Programmes éducatifs et/ou culturels	13 (3)	13 (14)	100 (21)
Participation des personnes âgées à la planification et à la mise en place des services	2 (1)	13 (14)	15 (7)

^a Chiffres de 1992 entre parenthèses.

75. En ce qui concerne la mise en oeuvre du Plan d'action international, le Département de la coordination des politiques et du développement durable coopère également avec un réseau international d'ONG, tous deux s'occupant des personnes âgées et s'intéressant à d'autres groupes de population. Lors de la troisième opération d'examen et d'évaluation, 23 ONG avaient répondu au questionnaire concernant leurs activités. Pour la quatrième opération, 55 organisations ont répondu. Quarante-deux d'entre elles (76 %) ont signalé qu'elles avaient adopté un plan d'action sur le vieillissement et 27 (49 %) avaient mis en place un mécanisme interne pour mettre au point et coordonner les activités entreprises dans ce domaine. Entre la moitié et les deux tiers des organisations ont participé à des activités relatives au vieillissement, en diffusant des publications, en effectuant des travaux de recherche, en fournissant des services consultatifs et en assurant une formation, en participant à des réunions et en publiant des rapports. Comme lors de la troisième opération, la création de bases de données et l'aide au développement étaient les activités les moins souvent mentionnées (voir tableau 10).

76. Diverses ONG ont indiqué qu'elles s'étaient efforcées de déterminer l'incidence du vieillissement sur les budgets nationaux et/ou le développement. Les principaux sujets de préoccupation portent sur le nombre et la répartition futurs des personnes âgées, sur les coûts futurs des soins de santé et des services sociaux destinés à cette catégorie, le coût futur des pensions et les effectifs futurs d'actifs. Certaines ONG ont indiqué qu'elles s'étaient efforcées de mettre au point et d'appuyer des programmes visant à intégrer les personnes âgées dans les activités générales de développement. Entre un tiers et deux tiers des organisations interrogées ont signalé qu'elles avaient participé à des projets intergénérationnels, à des programmes de bénévoles du troisième âge, à des activités et programmes éducatifs destinés aux personnes âgées et aux prestataires de services, à des programmes éducatifs et culturels avec des personnes âgées et des programmes associant les personnes âgées à la planification et à la mise en place de services. Un peu moins d'un tiers des organisations ont indiqué qu'elles avaient participé à des activités rémunératrices et à des activités de formation et de placement à l'intention des personnes âgées (voir tableau 10).

77. La quatrième opération d'examen et d'évaluation montre bien que de nombreuses ONG s'intéressent à une large gamme d'activités liées au vieillissement et y participent très activement; il s'agit d'un changement important par rapport à la troisième opération d'examen et d'évaluation : seulement 23 organisations avaient alors répondu au questionnaire envoyé et nombre d'entre elles ne semblaient pas participer activement à des activités portant sur le vieillissement. Pour mettre pleinement en oeuvre le Plan d'action, il sera essentiel de mettre à profit et de soutenir la participation, l'intérêt et le savoir-faire de ces organisations. Comme indiqué dans la troisième opération, nombre de ces organisations, comme la Fédération internationale des associations de personnes âgées, l'Association internationale de la sécurité sociale, l'American Association of Retired Persons, HelpAge International et la Fédération européenne pour les personnes âgées, ont signalé qu'elles avaient mené ce type d'activités : travaux de recherche; diffusion de publications; réunions et consultations; programmes de bénévoles du troisième âge comportant des activités rémunératrices liées au vieillissement, et activités créatrices d'emplois pour les personnes âgées.

Tableau 10

Activités internationales relatives au vieillissement : organisations non gouvernementales, d'après les réponses au questionnaire de 1996 pour la quatrième opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement

Rubrique du questionnaire	Ensemble des organisations non gouvernementales ^a		
	Oui	Total	%
Plan d'action sur le vieillissement	42 (9)	53 (23)	81 (39)
Mécanisme interne chargé de mettre au point et de coordonner les activités relatives au vieillissement	27 (7)	53 (23)	51 (30)
Activités sur le vieillissement menées à bien depuis 1992			
Recherche	32 (7)	53 (23)	60 (30)
Publications	37 (9)	53 (23)	70 (39)
Rapports	26 (7)	53 (23)	49 (30)
Aide au développement	18 (6)	53 (23)	34 (26)
Services consultatifs	31 (5)	53 (23)	58 (22)
Formation	31 (6)	53 (23)	58 (26)
Réunions	31 (7)	53 (23)	58 (30)
Base(s) de données	15 (4)	53 (23)	28 (17)
Activités entreprises pour définir les effets du vieillissement sur les budgets nationaux ou les activités de développement			
Dimension et répartition futures de la population âgée	20 (2)	53 (23)	38 (9)
Effectifs futurs des actifs	13 (1)	53 (23)	24 (4)
Coût futur des pensions	13 (2)	53 (23)	24 (9)
Coût futur des soins de santé et des services sociaux pour personnes âgées	20 (3)	53 (23)	28 (13)

/...

Rubrique du questionnaire	Ensemble des organisations non gouvernementales ^a		
	Oui	Total	%
Modes de consommation	8 (0)	53 (23)	15 (0)
Épargne et investissement	11 (1)	53 (23)	21 (4)
Projets entrepris pour intégrer les personnes âgées dans les activités générales de développement			
Activités rémunératrices	15 (4)	53 (23)	28 (17)
Formation débouchant sur un emploi et placement	17 (3)	53 (23)	32 (13)
Activités auxquelles participent plusieurs générations	36 (9)	53 (23)	68 (39)
Programmes de bénévoles du troisième âge	33 (10)	53 (23)	62 (43)
Programmes éducatifs et/ou culturels	31 (8)	53 (23)	58 (35)
Participation des personnes âgées à la planification et à la mise en place des services	22 (7)	53 (23)	42 (30)
Programmes/activités éducatifs	32 ^b	53 ^b	60 ^b

^a Chiffres de 1992 entre parenthèses.

^b Question non posée en 1992.

B. Priorités en matière de coopération

78. La coopération internationale par le biais de toute une série d'activités d'appui est l'un des éléments nécessaires à la réalisation des objectifs du Plan d'action. Il a été demandé aux gouvernements d'indiquer s'ils avaient bénéficié d'une assistance internationale pour la mise en place de leurs programmes et projets relatifs au vieillissement au cours des dernières années, s'ils souhaitaient obtenir ce type d'assistance et, dans l'affirmative, pour quels domaines prioritaires. Comme lors de la troisième opération, environ un tiers des gouvernements ont signalé qu'ils avaient bénéficié de l'assistance d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales internationales pour l'élaboration ou la mise en oeuvre de leurs politiques et programmes relatifs au vieillissement. Comme on pouvait s'en douter, un pourcentage bien plus élevé de pays en développement (44 %) que de pays développés (19 %) ont indiqué qu'ils avaient reçu une forme d'assistance internationale pour leurs programmes sur le vieillissement.

79. Malgré le caractère limité de l'assistance reçue, plus des trois quarts des pays en développement et un tiers des pays développés interrogés ont dit qu'ils auraient besoin d'une coopération internationale sous forme d'une assistance directe (technique, éducative et financière) pour établir des politiques et programmes portant sur le vieillissement, ou développer ceux qui existent déjà, au cours des quatre prochaines années. Le pourcentage a toutefois légèrement baissé (de 72 % à 60 %) par rapport à 1992. Les pays développés ont accordé la priorité à la formulation de politiques et programmes, à l'analyse des incidences du vieillissement de la population sur le développement et à l'échange de connaissances et de données d'expérience. Les pays en développement, qui souhaitent davantage bénéficier de la coopération et de

/...

l'aide internationales accordent la priorité, par ordre décroissant, aux activités suivantes : lancement de projets liés à des activités rémunératrices, formation de personnels médico-sanitaires, formulation de politiques et programmes relatifs au vieillissement, échange de connaissances et d'informations et mise en place de services de santé pour les personnes âgées. Les domaines dans lesquels tous les pays et régions visés par l'analyse souhaitant obtenir une assistance par le biais de la coopération internationale sont énumérés ci-après, par ordre de priorité (voir tableau 11) :

- a) Lancement de projets liés à des activités rémunératrices pour les personnes âgées;
- b) Échange de connaissances et de données d'expérience;
- c) Formulation et évaluation des politiques et programmes sur le vieillissement;
- d) Travaux de recherche et analyse des politiques concernant l'incidence du vieillissement de la population sur le développement;
- e) Mise en place de services de santé pour les personnes âgées;
- f) Formation de personnels médico-sanitaires spécialisés;
- g) Collecte et traitement des données;
- h) Mise en place de projets éducatifs, culturels et de formation à l'intention des personnes âgées;
- i) Création de programmes de bénévoles du troisième âge;
- j) Formation de spécialistes locaux du vieillissement.

80. Les domaines prioritaires pour lesquels les pays auront besoin d'une assistance sont restés les mêmes pour les troisième et quatrième opérations d'examen et d'évaluation. Bien qu'il ait déjà constitué une priorité importante lors de la troisième opération, il est intéressant de noter que le lancement de projets liés à des activités rémunératrices a reçu le rang de priorité le plus élevé lors de la quatrième opération. Cela reflète peut-être le souci, exprimé par les pays en développement dans tout le questionnaire, de renforcer le rôle des personnes âgées dans le développement et de leur offrir davantage de possibilités dans ce domaine. Les pays continuent de s'intéresser à l'échange de connaissances et de données d'expérience, s'efforçant de définir ce qu'ils peuvent apprendre les uns des autres. La formulation de politiques et programmes et les recherches sur les rapports entre le vieillissement de la population et le développement restent des priorités importantes. Par contre, la mise en place de programmes de bénévoles et le lancement de projets éducatifs et culturels pour les personnes âgées, bien qu'importants, ne semblent pas représenter pour les pays un domaine d'assistance prioritaire. Il apparaît clairement que de nombreux gouvernements souhaiteront bénéficier d'une coopération et d'une assistance internationales pour les questions de vieillissement. Il s'agira donc pour les organisations internationales, tant

gouvernementales que non gouvernementales, de relever le défi mais aussi de saisir l'occasion qui leur est offerte de fournir aux pays le soutien qui leur permettra, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, d'intervenir dans les divers domaines prioritaires identifiés.

Tableau 11

Coopération internationale dans le domaine du vieillissement, d'après les réponses au questionnaire de 1996 pour la quatrième opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement

Rubrique du questionnaire	Réponses de l'ensemble des pays et régions ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions développés ^a			Réponses de l'ensemble des pays et régions en développement ^a		
	Oui	Total	%	Oui	Total	%	Oui	Total	%
Aide internationale reçue par les gouvernements pour les programmes et projets relatifs au vieillissement	19 (23)	55 (70)	35 (33)	4 (2)	21 (16)	19 (12)	15 (21)	34 (54)	44 (39)
Aide fournie aux gouvernements par des ONG internationales	18 (22)	55 (69)	33 (32)	5 (2)	21 (16)	24 (12)	13 (20)	34 (53)	38 (38)
Prévisions des besoins des gouvernements en matière de coopération internationale sous forme d'une aide directe pour les questions de vieillissement, au cours des quatre prochaines années	33 (49)	55 (68)	60 (72)	7 (5)	21 (16)	33 (31)	26 (44)	34 (52)	77 (85)

Grands domaines prioritaires pour la coopération internationale sous forme d'une aide directe pour les questions de vieillissement au cours des quatre prochaines années

Réponses fournies par l'ensemble des pays et régions

	Rang élevé de priorité accordé par le Gouvernement		Faible rang de priorité accordé par le Gouvernement		Total
	Oui	%	Oui	%	
Formulation et évaluation des politiques et programmes relatifs au vieillissement	27 (28)	73 (78)	5 (8)	14 (22)	37 (36)
Formation de spécialistes locaux du vieillissement	17 (25)	49 (68)	9 (12)	26 (32)	35 (37)
Formation de personnels médico-sanitaires spécialisés	23 (31)	66 (78)	9 (9)	26 (22)	35 (40)
Collecte et traitement des données	21 (30)	66 (79)	7 (8)	22 (21)	32 (38)
Étude et analyse des incidences du vieillissement de la population sur le développement	23 (32)	68 (80)	6 (8)	18 (20)	34 (40)
Lancement de projets liés à des activités rémunératrices pour les personnes âgées	25 (30)	78 (81)	3 (7)	9 (19)	32 (37)
Mise en place de services de santé pour les personnes âgées	22 (30)	67 (75)	6 (10)	18 (25)	33 (40)

/...

	Rang élevé de priorité accordé par le Gouvernement		Faible rang de priorité accordé par le Gouvernement		Total
	Oui	%	Oui	%	
Lancement de projets éducatifs, culturels et de formation pour les personnes âgées	20 (22)	61 (59)	9 (15)	27 (41)	33 (37)
Création de programmes de bénévoles du troisième âge	20 (24)	61 (63)	10 (14)	30 (37)	33 (38)
Échange de connaissances et de données d'expérience	24 (35)	75 (83)	5 (7)	16 (17)	32 (42)

^a Chiffres de 1992 entre parenthèses.

VI. PRÉPARATION DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES, 1999

81. Dans le cadre des préparatifs de l'Année internationale des personnes âgées qui sera célébrée en 1999, les pays ont été priés de désigner un groupe qui sera chargé d'assurer la liaison avec l'ONU et de coordonner les activités à plusieurs niveaux. Parmi les 55 pays qui ont participé à l'examen, 18 (8 pays développés et 10 pays en développement) ont désigné un groupe de liaison national pour l'Année. Ces pays ont également procédé à une évaluation préliminaire de l'importance des quatre aspects du cadre conceptuel pour l'Année (voir tableau 12). Tous les pays développés ont répondu que ces quatre aspects étaient importants, à l'exception d'un pays en ce qui concerne l'aspect relatif au développement et au vieillissement des populations. Les pays en développement ont également répondu que les quatre aspects du cadre conceptuel étaient importants, sauf un, en ce qui concerne l'épanouissement de l'individu tout au long de sa vie et pour un autre en ce qui concerne le développement et le vieillissement des populations. La plupart des pays développés et en développement ont estimé que la situation des personnes âgées était une question particulièrement importante.

82. Au sein du système des Nations Unies, neuf groupes de liaison ont été nommés dans le cadre des préparatifs de l'Année internationale des personnes âgées, à savoir : la Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU; la Commission économique pour l'Afrique; la Commission économique pour l'Europe; la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; l'Organisation internationale du Travail; l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme; le Fonds monétaire international; le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues; et l'Organisation mondiale de la santé. Douze organismes des Nations Unies ont évalué l'importance des quatre aspects du cadre conceptuel, et trois ont répondu que chacun de ces aspects était important ou particulièrement important (voir tableau 13).

83. Les ONG manifestent un grand intérêt pour l'Année internationale et semblent déterminées à y participer. Seize organisations ont désigné au moins un groupe de liaison pour l'Année. Parmi celles-ci, 11 ont signalé que des projets ou des études seraient mis en oeuvre dans trois des domaines du cadre

/...

conceptuel : la situation des personnes âgées; l'épanouissement de l'individu tout au long de sa vie; et le rapport entre le développement et le vieillissement des populations (voir tableau 14). Huit organisations préparent des projets ou des études sur les rapports entre générations. Ces programmes d'activités chargés comprennent des projets ou des études de portée internationale ou nationale. À l'échelle internationale, ils devront notamment permettre de mieux faire reconnaître l'importance de la question du vieillissement lors des manifestations internationales, d'aborder le problème des femmes âgées et d'analyser les différentes perceptions du processus de vieillissement. Plusieurs ONG internationales importantes concernées par le problème du vieillissement, y compris l'American Association of Retired Persons, l'Association internationale de gérontologie, la Fédération internationale de la vieillesse et la Fédération internationale des associations de personnes âgées, ont lancé des activités pour l'Année. Au niveau national, les questions prioritaires comprennent les rapports entre générations, les soins à apporter aux personnes âgées, la lutte contre la pauvreté chez les personnes âgées, l'instauration d'une meilleure compréhension de la situation des personnes âgées et l'élaboration d'un calendrier d'activités concernant le vieillissement et d'un mécanisme national pour l'application des Principes des Nations Unies pour les personnes âgées.

Tableau 12

Préparation de l'Année internationale des personnes âgées : importance du cadre conceptuel pour les pays qui ont participé à la quatrième opération d'examen et d'évaluation

Aspects du cadre conceptuel	Pays développés				Pays en développement			
	Particulièrement important	Important	Pas important	N'ont pas répondu	Particulièrement important	Important	Pas important	N'ont pas répondu
Situation des personnes âgées	4	1	0	3	7	0	0	3
Épanouissement de l'individu tout au long de sa vie	3	2	0	3	4	2	1	3
Rapports entre générations	3	2	0	3	1	6	0	3
Développement et vieillissement des populations	3	1	1	3	3	3	1	3

Tableau 13

Préparation de l'Année internationale des personnes âgées : importance du cadre conceptuel pour les institutions spécialisées des Nations Unies ou les organismes qui ont participé à la quatrième opération d'examen et d'évaluation

Aspects du cadre conceptuel	Particulièrement important	important	Pas important	N'ont pas répondu
Situation des personnes âgées	6	3	2	1
Épanouissement de l'individu tout au long de sa vie	5	5	1	1
Rapports entre générations	8	2	2	0
Développement et vieillissement des populations	6	4	2	0

Tableau 14

Préparation de l'Année internationale des personnes âgées : importance du cadre conceptuel pour les organisations non gouvernementales qui ont participé à la quatrième opération d'examen et d'évaluation

Aspects du cadre conceptuel	Particulièrement important ou important ^a
Situation des personnes âgées	11
Épanouissement de l'individu tout au long de sa vie	11
Rapports entre générations	8
Développement et vieillissement des populations	11

^a À la différence des pays et organismes des Nations Unies, il n'a pas été demandé aux ONG d'évaluer le degré d'importance de chaque aspect du cadre conceptuel.

VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

84. Cinquante-cinq pays ont répondu au questionnaire de 1996, sur lequel se fondent les dernières conclusions; 72 pays avaient participé à celui de 1992. L'annexe I donne la liste des pays qui ont participé à chacune des quatre opérations d'examen et d'évaluation effectuées à ce jour. Il convient de souligner que seuls 12 pays ont répondu aux quatre questionnaires (7 pays développés et 5 pays en développement).

85. Chaque opération d'examen a donné des résultats similaires : ils montrent tous que de modestes progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action; toutefois, celle-ci est encore loin d'être achevée, notamment dans les pays en développement.

86. Treize organismes des Nations Unies (voir annexe II) et 55 organisations non gouvernementales (voir annexe III) ont également répondu au questionnaire. Leur contribution fournit une base pour l'évaluation des activités des

/...

gouvernements. Dans de nombreux cas, les États ont associé le secteur non gouvernemental à la planification et à l'exécution de leurs programmes. Les organismes et organes des Nations Unies ont fait fonction de système d'alerte en ce qui concerne le vieillissement de la population, d'une part, et de cadres pour l'élaboration de normes, aidés en cela par l'échange d'innovations et de codes de bonne pratique, d'autre part. Certains ont fourni une assistance technique aux pays en développement.

87. En décembre 1996, 18 pays (8 pays développés et 10 pays en développement) ont signalé la création de groupes de liaison nationaux pour l'Année internationale des personnes âgées, à l'instar de huit organismes des Nations Unies et de 16 organisations non gouvernementales. Dans le cadre des activités de l'Année, il est envisagé d'inviter des experts nationaux pour analyser le processus d'examen et d'évaluation et déterminer si ses résultats sont utiles et si la méthode employée est efficace.

88. La quatrième opération d'examen et d'évaluation est calquée sur le Plan d'action international sur le vieillissement mais les interprétations des questions posées lors de l'enquête varient énormément suivant les États. Cependant, cette différence d'interprétation n'apparaît pas dans les réponses au questionnaire et n'est donc pas abordée dans le document d'examen. De même, compte tenu que l'échantillon des pays qui ont répondu varie, il est difficile d'évaluer les progrès d'ensemble. Enfin, il ne faut pas oublier que l'examen est un exercice d'auto-évaluation; il ne s'agit pas d'une évaluation indépendante de l'incidence des mesures prises par les pouvoirs publics.

89. À l'avenir, on pourrait explorer d'autres approches du processus d'examen, y compris les enquêtes sur les ménages et la définition d'indicateurs socio-économiques. Les enquêtes sur les ménages présentent l'avantage de donner une image directe de la situation d'un groupe cible, tel que les personnes âgées; leur principal inconvénient réside dans leur coût élevé.

90. Il existe déjà plusieurs indicateurs bien connus du vieillissement démographique et de ses incidences socio-économiques, tels que l'indicateur de la vitesse du vieillissement et le rapport de dépendance des personnes âgées. L'un des indicateurs spécifiques du vieillissement, l'espérance de vie, est un élément important de l'indicateur de développement humain (IDH). De nouveaux indicateurs sont nécessaires pour déterminer l'incidence des efforts déployés au niveau national face au vieillissement de la population. Ces indicateurs pourraient constituer la base d'un indice du vieillissement, tel que l'IDH, l'indicateur sexospécifique du développement humain et l'indicateur de l'habilitation des femmes.

91. Compte tenu des résultats comparables de chacune des quatre premières opérations d'examen et des imperfections inhérentes à une évaluation réalisée par les intéressés et volontaires, il serait peut-être souhaitable d'envisager, à l'avenir, de compléter l'examen en réalisant des enquêtes par sondage auprès des ménages dans chaque région et/ou en définissant un indice mondial du vieillissement fondé sur des informations déjà disponibles. La rentabilité d'une telle approche pourrait être évaluée par un consultant, cela suffisamment longtemps à l'avance pour permettre à la Commission du développement social de décider à sa trente-sixième session, en 1999, de la méthode à utiliser pour la cinquième opération d'examen en 2001.

92. Par ailleurs, les gouvernements ont bien accueilli le guide pour la fixation d'objectifs nationaux sur le vieillissement figurant dans le rapport du Secrétaire général intitulé "Objectifs mondiaux concernant le vieillissement pour l'an 2001 : une stratégie concrète" (A/47/339). Les objectifs nationaux proposés se sont révélés utiles comme base de programmes nationaux dans des pays aussi divers que la Jamaïque et la Finlande. Ils découlent des recommandations du Plan d'action et correspondent au questionnaire de l'opération d'examen. Toute révision du processus d'examen devrait tenir compte de ces objectifs.

93. Les huit objectifs mondiaux concernant le vieillissement, conçus pour faciliter la fixation des objectifs nationaux, pourraient être intégrés dans un cadre opérationnel pour l'Année internationale des personnes âgées en 1999 et le suivi de l'examen de l'Année en 2001. Les éléments constitutifs de chaque objectif mondial pourraient être utiles tant pour les activités de l'Année que pour la réalisation de ces objectifs, et inclure l'élaboration de mesures porteuses, la participation d'entités et des propositions de mobilisation de ressources et d'évaluation.

94. Alors que l'opération d'examen et d'évaluation continue de se dérouler tous les quatre ans, deux tendances démographiques donnent à penser qu'une optique à plus long terme est indispensable. Premièrement, la vitesse du vieillissement dans les pays en développement : dans certains de ces pays, le nombre des personnes âgées devrait augmenter près de 10 fois plus vite que dans les pays développés. Deuxièmement, le rapport de dépendance des personnes âgées dans les pays développés : d'ici 2050, ce rapport devrait atteindre 56 au Japon et 69 en Italie. En conséquence, les mesures d'application du Plan d'action devraient être conçues dans une perspective à long terme jusqu'en 2020, et constituer une véritable stratégie pour 2020 définissant des concepts, fixant des principes et suggérant des choix politiques sur la base du Plan d'action international sur le vieillissement et des Principes des Nations Unies pour les personnes âgées. Une telle stratégie doit s'inspirer de l'idéal d'une société pour tous les âges, d'une société qui offre à l'individu la possibilité de s'épanouir tout au long de sa vie et favorise la cohésion entre les générations, tout en incitant à la prévoyance et à l'autonomie et en encourageant les décideurs à adopter une approche générationnelle.

Notes

¹ Voir Rapport de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, Vienne, 26 juillet-6 août 1982 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.16), chap. VI.

² Dont 53 sont parvenues à temps pour être examinées au cours de la quatrième opération d'examen et d'évaluation.

³ Le vieillissement dans le monde, 1991 (ST/CSDHA/14), première partie, chap. II.

⁴ Voir United States of America, Department of Commerce, Bureau of the Census, "An Aging World II", International Population Reports, P25, 92-3, (Washington D. C., US Government Printing Office, 1992).

Annexe I

PAYS AYANT PARTICIPÉ AUX OPÉRATIONS D'EXAMEN ET D'ÉVALUATION
DE L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION INTERNATIONAL SUR LE
VIEILLISSEMENT, 1984, 1988, 1992 ET 1996

Pays et régions	1984	1988	1992	1996
Afrique du Sud	-	-	+	+
Albanie	-	-	+	+
Allemagne	+	-	+	+
Arabie saoudite	+	-	-	-
Argentine	+	-	+	-
Australie	+	-	+	+
Autriche	-	-	-	+
Bahamas	-	+	-	+ ^a
Bahreïn	+	+	+	+
Bangladesh	-	+	-	+
Barbade	+	-	-	-
Bélarus	-	-	+	-
Belgique	+	+	+	-
Belize	+	-	-	-
Bénin	+	-	+	-
Bermudes	+	-	-	-
Bolivie	-	-	+	-
Botswana	+	-	-	-
Brésil	-	-	-	+
Brunei Darussalam	-	+	-	-
Bulgarie	+	-	-	-
Burkina Faso	+	+	+	+
Burundi	-	-	+	-
Cambodge	-	-	-	+
Canada	+	+	+	-
Cap-Vert	-	-	+	-
Chili	-	+	+	-
Chine	-	+	+	+
Chypre	+	+	+	+
Colombie	+	+	+	-
Congo	+	-	+	-
Costa Rica	+	+	+	-
Côte d'Ivoire	+	-	+	-
Cuba	+	+	+	-
Curaçao	-	-	+	-
Danemark	+	+	+	+
Djibouti	+	-	-	-

/...

Pays et régions	1984	1988	1992	1996
Égypte	+	+	+	-
El Salvador	+	-	+	+
Équateur	+	-	+	+
Espagne	+	+	+	+
Estonie	-	-	-	+
États-Unis d'Amérique	-	-	-	+
Éthiopie	+	+	-	+
Finlande	+	+	+	+
Ghana	-	+	-	+
Grèce	+	-	+	+
Guatemala	+	+	+	-
Guinée	-	-	+	+
Guinée équatoriale	-	-	+	-
Guyana	-	-	+	-
Haïti	+	-	-	-
Honduras	-	-	-	+
Hong-kong	-	-	+	-
Hongrie	-	+	+	-
Îles Marshall	-	-	-	+
Îles Caïmanes	+	-	-	-
Inde	-	+	-	-
Iran (République islamique d')	-	+	-	+
Iraq	+	+	-	+
Irlande	+	-	+	-
Islande	-	-	+	-
Israël	-	+	+	+
Italie	+	+	+	-
Jamaïque	+	+	+	+
Japon	+	+	+	+
Jordanie	+	-	+	+
Kenya	+	+	-	+
Koweït	+	-	-	-
Lesotho	-	-	+	-
Lettonie	-	-	-	+
Liban	-	-	+	-
Liechtenstein	-	-	+	+
Luxembourg	+	-	-	-
Madagascar	-	+	-	-
Malaisie	-	-	+	+
Malawi	-	-	-	+
Mali	-	-	+	+

Pays et régions	1984	1988	1992	1996
Malte	-	-	+	-
Maroc	+	+	+	-
Maurice	+	-	+	-
Mauritanie	-	+	+	-
Mexique	-	+	+	+
Monaco	-	-	-	+
Mozambique	-	-	+	-
Myanmar	+	-	+	-
Nicaragua	-	+	+	-
Niger	-	-	+	-
Nigéria	+	-	+	-
Norvège	+	+	-	-
Nouvelle-Zélande	+	+	-	+
Oman	+	+	+	+
Ouganda	+	-	-	-
Pakistan	+	-	+	-
Panama	-	+	+	-
Paraguay	-	-	+	-
Pays-Bas	-	+	-	+
Pérou	+	-	+	+
Philippines	+	+	+	-
Portugal	+	-	+	+ ^a
Qatar	-	+	+	-
République-Unie de Tanzanie	+	+	+	-
République démocratique populaire lao	-	-	+	-
République arabe syrienne	-	+	-	+
République dominicaine	+	+	-	+
République tchèque	+	+	+	+
République de Corée	-	+	-	-
République centrafricaine	-	-	+	-
Roumanie	+	+	-	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	+	-	-	-
Russie	+	+	-	-
Rwanda	-	+	-	-
Saint-Marin	-	-	-	+
Sainte-Lucie	-	-	+	-
Samoa	+	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	+	-	-	-
Sénégal	+	+	-	-
Singapour	+	+	-	-

Pays et régions	1984	1988	1992	1996
Slovaquie	+	+	+	+
Sri Lanka	+	-	+	+
Suède	+	-	+	+
Suisse	-	+	+	-
Swaziland	+	-	-	-
Thaïlande	+	-	+	+
Togo	+	-	-	-
Trinité-et-Tobago	+	-	+	+
Tunisie	-	-	+	-
Turquie	+	+	+	+
Ukraine	+	-	-	+
Uruguay	+	+	+	-
Vanuatu	+	-	-	-
Venezuela	+	-	-	-
Viet Nam	-	-	+	-
Yémen	-	+	-	-
Yougoslavie	+	+	-	-
Zambie	+	+	+	-
Zimbabwe	-	-	-	+

Note : Le signe (+) indique une participation, le signe (-) une non-participation.

^a Réponses reçues trop tard pour être analysées dans le présent rapport.

Annexe II

ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET ENTITÉS AFFILIÉES AYANT
RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE DE 1996 POUR LA QUATRIÈME OPÉRATION
D'EXAMEN ET D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION
INTERNATIONAL SUR LE VIEILLISSEMENT

Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme
Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
Commission économique pour l'Afrique
Commission économique pour l'Europe
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU
Fonds monétaire international
Institut international de recherche et de formation pour la promotion
de la femme
Organisation internationale du Travail
Organisation mondiale de la santé
Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
Programme des Nations Unies pour le développement

Annexe III

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AYANT RÉPONDU AU
QUESTIONNAIRE DE 1996 POUR LA QUATRIÈME OPÉRATION
D'EXAMEN ET D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION DU PLAN
D'ACTION INTERNATIONAL SUR LE VIEILLISSEMENT

La liste ci-après comprend les ONG nationales et internationales ayant répondu au questionnaire. Le pays d'établissement n'est indiqué que pour les organisations nationales.

Age Action (Irlande)

AMAM (Asociación Mexicana de Adultos Mayores) (Mexique)

American Association of Retired Persons (États-Unis d'Amérique)

Asociación Gerontológica Costarricense (Coalition '99 Network) (Costa Rica)

Association internationale de gérontologie (AIG)

Association internationale de la sécurité sociale

Association internationale du troisième âge

Association nationale Alzheimer (Roumanie)

Bangladesh Association for the Aged (Institut de gérontologie) (Bangladesh)

Beneficium (Slovaquie)

Care and Nursing Home Advice Service-Florida (États-Unis d'Amérique)

Centre d'activités pour les femmes âgées (Lituanie)

Centre de recherche japonais sur le vieillissement (Japon)

Centre for Gerontological Studies (Inde)

Centro de Estudios para el Climaterio (Argentine)

CLEIRPA (Centre de liaison, d'étude, d'information et de recherche sur les problèmes des personnes âgées) (France)

Club de l'âge d'or, Tokyo (Japon)

Comité des organisations non gouvernementales sur le vieillissement, Vienne (Autriche)

Commission femmes et monde vieillissant (CFFB) (Belgique)

Confédération des retraités socialistes - Belgique (Belgique)

Conseil international des infirmières (CII)
Conseil national de service social (Singapour)
Conseil national pour les personnes âgées (Hongrie)
Consultora y Centro de Capacitacion (Chili)
Council on the Ageing (Australie)
Département de gérontologie, Université de Madras (Inde)
Elderhostel (Canada)
Eurolink Age
Fédération mondiale des anciens combattants (FMAC)
Fédération mondiale des femmes méthodistes
FETAG (Fondation pour la protection de l'enfance et du troisième âge)
FIAPA (Fédération internationale des associations de personnes âgées)
Fondation Alicia Moreau de Justo (Argentine)
Fondation de la deuxième moitié de la vie (Argentine)
Fondation pour le développement social des personnes âgées (Japon)
Gray Panthers, Washington, D. C. (États-Unis d'Amérique)
Helpage International : programme pour le Cambodge
Helpage-Sri Lanka
Helpage-Zimbabwe
Institut de gérontologie, Université de Malte (Malte)
Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués
Institut international sur le vieillissement
International Institute for Human Resources Development, San Diego,
Californie (États-Unis d'Amérique)
InterRAI Inc., Hackensack University Medical Center, New Jersey
(États-Unis d'Amérique)
Les Panthères grises (France)

Nomme Liberty Baptist Church (Estonie)

Parlamento de la Tercera Edad (Argentine)

Parti des retraités croates (Croatie)

Samathuva Samudhayam (Inde)

Society of Saint Vincent de Paul (Trinité-et-Tobago)^a

Soroptimist International

Sri Lanka Government Pensioners' Welfare Organization (Sri Lanka)

The Abbeyfield Society (Royaume-Uni)

Third Age Challenge Trust (Royaume-Uni)

Zivot 90 Prague (République tchèque)

^a Réponse reçue trop tard pour figurer dans le présent rapport.